



- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 20 JUIN 2019 -

- : - : - : - : -

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 - Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	9
Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019	9
Désignation d'un secrétaire de séance	9
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	9
1.1 - Mission d'évaluation et de préconisations en matière de tranquillité et de sécurité publique à Chevilly-Larue - Rapport du groupe de travail	9
1.2 - Approbation du compte de gestion 2018 du budget de la ville.....	31
1.3 - Approbation du compte administratif du budget 2018 de la ville	32
1.4 - Affectation du résultat 2018 du budget de la ville.....	36
1.5 - Fixation des tarifs municipaux de l'année scolaire 2019-2020	36
1.6 - Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris.....	36
1.7 - Présentation du rapport annuel de 2018 de la Commission communale d'accessibilité	37
1.8 - Modification du tableau des effectifs du personnel	37
1.9 - Institution du Régime Indemnitaire au profit des agents de la filière police municipale	38
1.10 - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison Pour Tous (CGAMPT).....	38
1.11 - Engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément	38
1.12 - Autorisation de constitution d'un groupement de commandes entre la commune et la Caisse des Écoles pour le lancement de marchés publics	38
1.13 - Vœu présenté par la majorité municipale d'alerte sur les risques de la réforme de la carte et des missions du Trésor Public	39
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	40
2.1 - Approbation de la convention de mise à disposition de locaux destinés à la délocalisation du centre de PMI départemental.....	40
2.2 - Autorisation donnée au Conseil départemental pour effectuer des travaux d'aménagement dans l'ancien centre de loisirs et y installer la PMI.....	40
2.3 - Approbation de la mise à jour des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants.....	40
2.4 - Approbation de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) et son annexe "Charte Plan Mercredi"	40
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	41

3.1 - Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France pour réaliser un schéma directeur liaisons douces.....	41
3.2 - Vœu présenté par la majorité municipale pour le maintien et le développement du fret ferroviaire entre Perpignan et le MIN de Rungis	41
3.3 - Vœu présenté par la majorité municipale contre la mise en concurrence des missions locales	42
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	43
4.1 - Acceptation d'une offre de concours du Fonds "ARTUTTI" pour l'installation d'œuvre d'art dans l'espace public	43
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	43
5.1 - Dotation de solidarité urbaine : rapport d'utilisation des crédits 2018	43
5.2 - Vœu présenté par la majorité municipale de soutien à la population retraitée	44
QUESTIONS DIVERSES	46

**CONSEIL MUNICIPAL****- JEUDI 20 JUIN 2019 -**

(La séance est ouverte à 19 h 09 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous.

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil municipal un peu particulière dans son début de séance, puisque nous avons le plaisir et l'honneur d'accueillir les membres du Conseil municipal des enfants. Cette séance a pour but de leur donner la possibilité de nous présenter le travail qu'ils ont réalisé tout au long de l'année dans le cadre de leurs séances notamment du lundi, mais pas seulement. Ce travail est chaleureusement et brillamment animé par toute une équipe. J'espère que je ne vais pas en oublier et je prends un risque très important : Valérie Redon, Armelle Dapra, Cathy Genestie, Aurélie Tran, Marc Delorme, Évelyne Faure. Les agents communaux sont cités plus loin. J'anticipe sur le protocole.

Je vais lire servilement ce que vous m'avez préparé, Madame de l'administration.

L'année dernière, ce travail avait principalement porté sur les aménagements du RD 60 de l'avenue Franklin Roosevelt, notamment avec un travail sur les pistes cyclables, ce qui nous avait conduits à intégrer les éléments que vous aviez travaillés, en particulier dans le tracé de la piste cyclable sur les traversées piétonnes. Ce travail appuyé a permis d'intégrer au mieux, dans une logique de démocratie participative, le travail des enfants de la commune dans la vie de la ville et les décisions de son Conseil municipal.

C'est dans cet état d'esprit que la commune partage l'état d'avancement des différents projets que vous avez menés, à l'exemple du choix de la thématique pour le carnaval de la fête communale cette année. C'est une grande innovation. Vous avez fait des propositions et vous y reviendrez certainement, je n'en doute pas. Vous avez également participé au choix du troisième tunnelier de la ligne 14, dont nous allons révéler le nom lors de l'inauguration du 27 juin prochain.

Dans un souci du formalisme, je vais procéder à l'appel des membres du Conseil municipal, puis des membres du Conseil des enfants et procéder à l'ouverture de cette séance.

Ensuite, je donnerai la parole à Amandine Ledet, maire enfant, et aux représentants des commissions de travail et du CME.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 20 juin 2019.

Je procède à l'appel nominatif des adultes.

(Arrivée de M. Roux.)

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente.

André DELUCHAT, présent.

Hermine RIGAUD, présente.

Laurent TAUPIN, présent.

Patrick BLAS, présent.

Élisabeth LAZON arrivera en retard.

Barbara LORAND-PIERRE, présente.

Dominique LO FARO, présent.

Charlotte RÉGINA, absente, pouvoir à Renaud Roux.

Jean-Paul HOMASSON, absent.

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ arrivera en retard.

Régine BOIVIN, présente.

Renaud ROUX sera en retard.

Muriel DESMET, présente.

Joseph RAMIASA, présent.

Hadi ISSAHNANE, absent, pouvoir à Michel Beneteau de Laprairie.

Amélie AFANTCHAWO, absente, pouvoir à Patrick Blas.

Genaro SUAZO, présent.

Sophie NASSER, présente.

Vincent PHALIPPOU, présent.

Kawtar SALIM OUZIT, absente, pouvoir à Barbara Lorand-Pierre.

Frédéric SANS sera en retard.

Carole BARBARIAN, absente, pouvoir à Nora Lamraoui-Boudon.

Michel BENETEAU DE LAPRAIRIE, présent.

Philippe KOMOROWSKI, présent.

Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, présent.

Armelle DAPRA, présente.

Liliane PONOTCHEVNY, présente.

Beverly ZEHIA, présente.

Michel PIERRE, présent.

Bérengère DURÈGNE, présente.

Yacine LADJICI, présent.

Je procède à l'appel nominatif des enfants.

Mme la Maire procède à l'appel...

Sarah BERBOUCHA, présente.

Thalia BETE SIBA, présente.

Malvin BETE SIBA, présent.

Redha BOURROUBA, excusé.

Noam GALBERT, excusé.

Junior- Christian LUAH, excusé.

Stessy RAJOSVAH, présente.

Dorian TURAN ROSSELANT, excusé.

Boubakar SISSOKO, excusé.

Sara BENALI, présente.

Douaa BERRANEB, excusé.

Gracy KIAKU, excusé.

Chanone MATONDO, présente.

Ismaël NIEMET MINIAMONO, excusé.

ROSAN Lohan, excusé.

Rayan YAKDOUMI, excusé.

Meriem ABABOU, excusé.

Ilias BENALI, excusé.

Lazar GRODZIC, excusé.

Ylann JEAN, excusé.

Léo LUBRANO, excusé.

Hanaé LUU VAN, excusée.

Sarah OUCHRIF, excusée.

Inés PESSIOT, excusée.

Diégo DURE, présent.

Kyrian HEDE , présent.

Tom HEINIS MAMOURY, excusé.

Marion MAZET, présente.

Nathan MICHIELS, présent.

Okacha ARKANE, excusé.

Sarah OULAI-DOHIET, excusée.

Maël VAST, présent.

Romain INIGUEZ, présent.

Amandine LEDET, présente.

Jéna PESSIOT, excusée.

Rayan DESCHAMPS, présent.

Mme la MAIRE. - Je vais donner la parole à Amandine Ledet, maire enfant, qui répartira la parole entre tous ceux qui ont prévu de nous expliquer les travaux de leur commission.

Chère Amandine, bienvenue à toi. Tu as la parole.

Amandine LEDET. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonsoir.

Je suis ravie de vous présenter ce soir le bilan de notre année de travail. Je suis Amandine, élue maire enfant le 17 décembre 2018. Le Conseil municipal des enfants existe depuis déjà 30 ans à Chevilly-Larue. Il regroupe 33 élèves élus des classes de CM2 et de 6^e de la ville. Ils se réunissent tous les 15 jours en trois commissions thématiques et deux fois par an en séance plénière.

Le CME contribue à la vie citoyenne locale en réfléchissant à des projets utiles aux Chevillais, mais également qui cherchent à favoriser le lien social et intergénérationnel. Parmi nos actions communes de l'année, notre participation à quelques événements forts aux côtés des élus :

- Lors des cérémonies des 11 novembre et 8 mai au cours desquelles nous déposons une gerbe pour honorer la mémoire des Chevillais morts pendant les deux guerres mondiales.
- Un discours pour les vœux aux côtés de Mme la Maire.
- Le discours inaugural du tout nouveau festival le Grand Dire.
- L'inauguration de la piste cyclable de la rue Franklin Roosevelt.
- Un discours lors de la fête de la ville, un moment important, puisque nous avons pour la première fois un stand qui nous a donné une visibilité et nous a permis d'expliquer notre investissement.
- Nous avons participé au choix du thème pour le carnaval.
- Nous avons également été sollicités par la Mairie pour choisir la marraine du tunnelier de la nouvelle ligne de métro.

Chaque commission va à présent vous présenter ses réalisations spécifiques de l'année. J'en profite pour vous demander de bien vouloir excuser l'absence des conseillers de l'école Pasteur qui rentrent ce soir de classe de découverte.

Je donne la parole à la commission Solidarité et École.

Diego DURÉ. - Bonjour Mesdames et Messieurs. Voici le compte rendu de la commission Solidarité et École.

Au mois de décembre, nous avons distribué des paniers garnis aux personnes âgées. Il s'agissait de personnes âgées isolées. Parfois, elles nous donnaient en retour des petits cadeaux, gâteaux, bonbons, chocolats, etc. Elles étaient contentes de nous voir, car leurs visites n'étaient pas très nombreuses. Nous avons terminé notre distribution en allant distribuer des friandises aux personnes âgées de la résidence de l'AREPA.

Au cours de l'année, nous avons beaucoup cherché comment aider les enfants de Yen Bai et de Mauritanie. Nous avons finalement décidé de vendre des boissons et gâteaux faits maison. Cela nous a permis de récolter 30 €.

Pour la fête communale, nous avons vendu les jouets récoltés dans les écoles Paul Bert A et B, Pasteur et Pierre et Marie Curie. Nous avons tenu un stand où nous avons proposé un jeu pour 1 €. Les enfants pouvaient gagner un lot de jeux. D'autre part, nous avons vendu d'autres jeux différents et nous avons récolté 461,46 €.

Amandine LEDET. - Je donne ensuite la parole à la commission Loisirs, Sports et Cantines.

Thalia BETE-SIBA. - Bonjour. Nous avons prévu de visiter la cuisine centrale dans le but de savoir s'il était possible d'augmenter le choix, évoquer la possibilité de menus végétariens et la possibilité d'un menu international par mois. Nous voudrions poursuivre ce projet l'année prochaine, car nous n'avons pas pu le réaliser cette année.

Stessy RAJOSVAH. - Nous avons organisé cette année un concours de dessins. En commission, nous avons choisi un thème qui était "Friandises et compagnie". Il y a eu trois catégories :

- CP/ CE1 : boutique de bonbons.
- CE2/CM1 : boutique de pâtisserie.
- CM2/6^e : paysage de friandises.

Le samedi 25 mai, nous étions 9 conseillers le matin pour préparer la salle et la vente de gâteaux pour le concours. Le concours a eu du succès. Il y a eu 150 participants et grâce à la vente de gâteaux, nous avons récolté 30 € pour l'association de Yen Bai.

Thalia BETE-SIBA. - Nous avons commencé des courriers, afin de demander l'organisation de tournois inter-écoles et l'installation de plongeoirs à la piscine.

Stessy RAJOSVAH. - Ces projets pourront être continués avec nos successeurs l'année prochaine.

Stessy RAJOSVAH et Thalia BETE-SIBA. - Merci de votre écoute.

Amandine LEDET. - Pour finir, je donne la parole à la commission Ville et Environnement.

Maël VAAST. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes au CME dans la commission Ville et Environnement et nous aimerions voir plusieurs projets réalisés.

Le premier est d'avoir plus de points pour recycler les piles. Nous aimerions qu'ils soient plus répartis dans la ville.

Le deuxième est d'avoir davantage de poubelles dans les rues pour l'écologie.

Le troisième est d'installer des boîtes à idées pour permettre aux citoyens de participer au développement de la ville et d'apporter leurs idées aux conseillers municipaux.

Romain INIGUEZ. - Le quatrième est le souhait d'avoir des toilettes publiques.

Le cinquième est d'organiser une journée de ramassage des déchets dans un quartier de la ville un samedi pour que la ville soit agréable et pour inciter les gens à respecter l'environnement.

Le sixième et dernier point de notre commission est de changer la couleur des pistes cyclables sur toute la ville pour qu'elles soient repérables plus facilement et de les agrandir pour circuler à vélo en toute sécurité.

Nous vous remercions de votre écoute.

Amandine LEDET. - Je vous remercie pour cette invitation au Conseil municipal, mais aussi pour votre écoute et votre reconnaissance tout au long de l'année. Bien sûr, un énorme merci à tous les bénévoles qui nous encadrent.

(Applaudissements...)

Mme la MAIRE. - À notre tour de vous remercier pour votre très grande implication tout au long de l'année. Je sais que cela demande des efforts, car il faut venir régulièrement le lundi soir aux réunions et être présent dans différentes initiatives. J'espère que cette expérience vous a permis d'apprendre plein de choses et de découvrir la vie d'une municipalité sous un autre angle et sous un

autre regard. J'imagine que les cérémonies commémoratives ou les expériences que vous nous avez décrites sur les moments d'échanges avec les personnes âgées de cette ville vous ont permis de découvrir un autre visage de la ville que vous avez peut-être l'habitude de vivre davantage sous l'angle de l'école ou du parc ou des loisirs. Je pense que c'est très enrichissant pour vous.

Votre regard est très enrichissant pour nous et je crois que s'est installée une dynamique nouvelle de renforcement chaque année d'un travail collectif et commun entre le Conseil municipal des enfants et le Conseil municipal des adultes et la Mairie au sens général. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Concernant les propositions que vous avez formulées, nous allons les étudier extrêmement sérieusement.

Mme DAPRA. - Dans l'appel que tu as fait n'était pas cité Rayan Deschamps, qui a été maire enfant et qui est conseiller de commission. Rayan a effectué son mandat CM2/6^{ème} et a été élu maire enfant et, depuis deux ans, il continue à participer à nos réunions et à s'investir dans les projets. Quelques enfants ont fait cela dans le prolongement de leur action citoyenne.

Nous l'en remercions et nous espérons continuer à le voir l'année prochaine.

Mme la MAIRE. - Pardon, Rayan, de t'avoir oublié. Tu n'étais malheureusement pas sur ma liste, mais tu as un statut un petit peu à part au sein de ce CME. C'est la raison pour laquelle on ne m'avait pas pointé ton nom, mais cela te permet d'être mis à l'honneur encore plus que les autres.

(Applaudissements...)

Mme la MAIRE. - J'en étais aux propositions formulées issues de la commission Environnement. Je me réjouis que, à l'issue de chaque année, on puisse imaginer des pistes de travail pour l'année suivante. Par rapport aux propositions que vous avez formulées, nous pouvons commencer à en déployer certaines et d'autres nécessitent un travail un peu plus assidu et nous pouvons partager cette réflexion : par exemple, plus de poubelles dans les rues, cela nécessite que nous regardions de plus près où elles manquent. C'est un travail que je vous propose de mener dans le cadre du Conseil municipal des enfants de l'année prochaine. Je pense que certains d'entre vous continueront à y siéger et je sais que, de toute façon, si c'est votre souhait, comme Rayan, vous y serez les bienvenus.

(Arrivée de M. Homasson à 19 h 20.)

Cela donne une idée de la feuille de route du CME de l'année prochaine.

En tout cas, les propositions que vous avez formulées sont intéressantes et ont une pertinence. Je me réjouis vraiment que votre intérêt se soit porté sur les enjeux environnementaux. C'est une bonne chose, notre jeunesse se soucie de ce que nous faisons de notre planète et c'est très important. Je sais que vous êtes très soucieux de la manière de favoriser l'intergénérationnel, un terme un peu barbare, c'est-à-dire comment faire en sorte qu'il y ait des moments partagés entre personnes de toutes générations. Je sais que vous êtes très soucieux de favoriser ces moments, tout comme nous, et c'est également une piste de travail à creuser.

Nora souhaite intervenir.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je voudrais répondre à la sollicitation sur le menu végétarien : dès la rentrée prochaine, une fois par semaine, il y aura un repas végétarien à la restauration. J'espère que cela répond à vos attentes.

(Applaudissements...)

Mme la MAIRE. - Comme quoi nous sommes à l'écoute !

Y a-t-il d'autres questions ou des interventions de la part des conseillers municipaux adultes et enfants ? Un échange ou un débat sur vos travaux ou des questions sur la manière dont vous avez vécu les différents moments ?

M. LO FARO. - Bonsoir. Je me félicite de vous voir ici, jeunes gens du Conseil municipal des enfants. Comme vient de le dire Mme la Maire, le contact que nous pouvons avoir avec vous est toujours très enrichissant.

J'ai une question plus ciblée : lors des commissions, je voudrais savoir si cela s'est passé en douceur ou si vous avez eu des points de friction ou des échanges différents ? Comment cela s'est-il passé dans la réalité pour que vous arriviez à ce résultat qui, en ce qui me concerne, me paraît tout à fait profitable ?

Mme la MAIRE. - Si l'on veut reformuler, êtes-vous toujours d'accord sur tout ?

Ce sont des enfants.

Amandine, tu n'es pas obligée de répondre si cela t'impressionne trop.

Amandine LEDET. - Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous finissons par trouver des points d'accord.

Mme la MAIRE. - En discutant, vous arrivez à vous mettre d'accord. Vous trouvez des compromis.

Amandine LEDET. - Oui.

M. TAUPIN. - Concernant le travail mené par la commission Environnement et Ville, j'ai bien entendu le message sur les pistes cyclables et les trottoirs. En matière de circulation douce, c'est-à-dire tout ce qui est vélo, roller, trottinette, marche, il faut bien distinguer la place des piétons et la place des vélos qui sont plus rapides et, parfois, peuvent être dangereux. Quelqu'un qui ne se rend pas compte et qui chemine sur une piste cyclable gêne aussi les cyclistes, donc cela peut être dangereux pour le piéton comme le cycliste. C'est donc très important.

Mme la MAIRE. - C'était un témoignage pour vous montrer que nous portons un grand intérêt à cette proposition.

M. LADJICI. - Félicitations pour la qualité du travail fourni. Cela nous fait vraiment plaisir de vous écouter ce soir. Sachez aussi que, en tant qu'élus, nous sommes extrêmement fiers de voir que la relève est assurée et qu'il y aura des futurs élus, des jeunes qui s'intéressent à la démocratie. C'est une excellente chose.

Une question : avez-vous des pistes pour les jeunes générations pour les inciter à participer à davantage d'exercices démocratiques, un peu comme vous le faites. Vous êtes quelques élèves de Chevilly-Larue.

Comment faire en sorte d'intéresser les autres à cette pratique et à la démocratie ? Avez-vous des pistes de réflexion ?

Par ailleurs, je trouve que la boîte à idées est une excellente idée. Pensez-vous qu'il serait possible qu'elle soit également en format numérique sur Internet ? Merci beaucoup.

Mme la MAIRE. - Amandine ou peut-être d'autres conseillers municipaux enfants, si les questions vous paraissent un peu compliquées ou si vous êtes impressionnés, nul ne vous oblige à répondre, mais il est intéressant d'avoir un échange si vous vous en sentez capables.

Romain INIGUEZ. - Concernant la boîte à idées numérique, c'est une très bonne idée, car les gens ne pensent pas forcément à aller directement à certains endroits simplement pour mettre une proposition.

Mme la MAIRE. - Par rapport à la première question, votre proposition sur les boîtes à idées de manière générale va dans cette direction, puisque cela incite les copains à participer et à donner leurs idées.

Y a-t-il d'autres interventions ou témoignages ?

Mme PONOTCHEVNY. - Bonjour à vous. Je suis très contente que vous envisagiez un ramassage des déchets un samedi. Lorsque vous êtes prêts, vous me faites signe et je vais avec vous.

Mme la MAIRE. - Chiche !

Mme RIGAUD. - Pour aller dans le sens du ramassage des déchets, nous avons une initiative avec comité de quartier des Sorbiers-Saussaie et j'ai été contactée par Mme Genestie pour travailler avec vous dans le cadre d'un partenariat pour la nouvelle mandature qui arrive. C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillerons. Nous verrons comment organiser un nettoyage écocitoyen lors de la prochaine mandature.

Mme la MAIRE. - D'autres interventions ?

Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ. - Pour revenir sur la boîte à idées, c'est absolument génial. Je n'ai peut-être pas entendu, mais existe-t-il déjà des boîtes à idées dans vos classes ?

Amandine LEDET. - Non.

Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ. - Pensez-vous que les parents qui sont dans les conseils de classe pourraient relayer aussi cette idée de boîte à idées ?

Amandine LEDET. - Je pense que ce serait bien.

Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ. - Le Conseil municipal dans son intégralité a bien entendu.

Mme la MAIRE. - Il serait bien que les boîtes à idées à destination des enfants soient dans les écoles, puisque c'est le lieu où il y a un peu plus de temps à y consacrer. Cela nécessite un accord de la direction de l'école, des enseignants et du conseil d'école, mais je ne vois pas la raison qui pourrait les conduire à trouver que c'est une mauvaise idée. Je pense que nous pourrions donc mettre des boîtes à disposition dès l'année prochaine.

Je vous remercie pour toute votre contribution cette année et ce que vous nous présentez aujourd'hui, en insistant particulièrement sur votre présence à la fête communale avec un stand du Conseil municipal d'enfants. C'est une première et, me semble-t-il, une très bonne initiative que je souhaite voir perdurer les autres années. C'est vous qui déciderez, mais sachez que nous serons disponibles pour mettre un stand à disposition, si vous en faites la demande, pour les années qui suivront.

C'est maintenant que j'ai prévu de remercier les adultes : Valérie Redon, Armelle Dapra, Cathy Gesnetie, Aurélie Tran, Marc Delorme, Virginie Brignon, Évelyne Faure et Anaïs Boutrelle, l'animatrice qui accompagne au long de l'année le travail du CME.

Je remercie également les parents. On ne le fait pas toujours et c'est bien dommage, cela nécessite de votre part une implication et j'espère que c'est aussi beaucoup de fierté et beaucoup de bonheur pour vous. Votre présence ici en atteste. Nous avons bien conscience que cela vous mobilise par ailleurs, donc nous vous adressons aussi nos remerciements.

Si nous avons terminé l'échange, je vous propose de le conclure par de nouveaux applaudissements et nous pourrions mettre fin à cette première partie.

(Applaudissements...)

Mme la MAIRE. - Merci Madame la Maire et merci Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux enfants. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous laisser pour que nous procédions à la séance d'adultes qui a un ordre du jour très chargé, avec les remerciements de tous les parents. Nous allons procéder à une interruption de séance le temps de vous saluer et de vous laisser tranquillement ranger vos affaires.

(La séance est suspendue à 19 h 40 et reprise à 19 h 42.)

(Arrivée de M. Phalippou à 19 h 42.)

PRÉAMBULE

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE, MOINS UNE ABSTENTION (MME ZEHIA).**

Mme la MAIRE. - Mme Zehia étant absente, elle n'a pas pu vérifier la véracité des propos tenus.

Nous avons confiance en l'administration.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, vous avez à désigner un secrétaire de séance.

C'est le tour de notre collègue Hermine Rigaud.

Y a-t-il une raison qui te conduirait à devoir refuser cette responsabilité, Hermine ?

Mme RIGAUD. - Non.

Mme la MAIRE. - Je suppose que cela n'appelle pas d'objections de votre part ?

(Aucune.)

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 - Mission d'évaluation et de préconisations en matière de tranquillité et de sécurité publique à Chevilly-Larue - Rapport du groupe de travail

M. BLAS. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs.

Dans les années 1980, le gouvernement en place demande à la police nationale de rétablir la fonction d'îlotier au sein des commissariats de circonscription. Dans un premier temps, les autorités du commissariat central de L'Haÿ-les-Roses nomment cinq fonctionnaires qui auront la charge de patrouiller et de sécuriser les cinq communes de ce district, à savoir : L'Haÿ-les-Roses, Fresnes, Chevilly-Larue, Thiais et Rungis.

Leurs principales missions : être à l'écoute de la population, informer les autorités des problèmes rencontrés sur le terrain, remonter les informations recueillies dans les quartiers de chaque ville.

Quelques mois plus tard, la brigade d'îlotiers voit ses effectifs doubler dans le but d'assurer une présence des fonctionnaires de police sur une amplitude horaire beaucoup plus importante.

Parallèlement à cela, M. Guy Pettenati, Maire de Chevilly-Larue durant cette période, après une écoute minutieuse des policiers quant à leurs besoins en matériels, décide de l'achat de vélomoteurs type scooter et de postes radio avec fréquence police, afin que ses îlotiers, comme il aimait à les nommer, aient les moyens de mener à bien leurs missions.

En 1995, sur décision du Ministre de l'Intérieur, le commissariat central du Marché International de Rungis ferme définitivement ses portes. Les 110 fonctionnaires de police qui l'occupaient sont répartis sur tout le SGAP (Secrétariat Général pour l'Administration de la Police) de Paris et certains partent en retraite. La circonscription de L'Hay-les-Roses, qui avait déjà commencé son hémorragie d'effectifs, voit ses compétences territoriales augmenter en récupérant la sécurisation du MIN de Rungis.

D'un effectif de 390 hommes et femmes, nous sommes descendus aujourd'hui à 160 fonctionnaires, soit une baisse de 58,98 % en 25 ans. En parallèle, une augmentation des incivilités peu ou souvent impunies est de plus en plus à l'origine du sentiment d'insécurité au quotidien.

En 1999, la ville de Chevilly-Larue crée une équipe de 10 médiateurs urbains correspondants de nuit. Ces derniers sont chargés de patrouiller dans les secteurs les plus sensibles, de ramener la tranquillité au pied des immeubles et de raccompagner les plus jeunes jusqu'à leur domicile. Ils s'occupent également des contacts avec les gardiens d'immeubles et de signaler tout dysfonctionnement technique sur la ville.

Parallèlement, des ASE (agents de surveillance des écoles) ont été mis en place et se sont substitués en 2000 à la disparition des auxiliaires de police. Il s'agit des femmes habillées en bleu marine qui faisaient traverser les enfants dans les rues de la ville. Des îlotiers assuraient la sécurité des piétons aux abords des écoles. Il s'agissait d'une nouvelle mission pour la ville.

En 2003, Christian Hervy est élu maire. Il continue sur la lancée de son prédécesseur en soutenant la police nationale par des aides ponctuelles se traduisant par des tâches de réfection du poste de police de notre ville, mais également des travaux effectués au sein du Commissariat Central de L'Hay-les-Roses. Pour lui, comme pour Guy Pettenati, la police nationale doit se doter de moyens nécessaires aux fins d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

En 2004, il crée le service de tranquillité publique qui se traduit sur le terrain par l'arrivée de trois ASVP (agents de surveillance de la voie publique), plus particulièrement chargés de veiller au respect des arrêtés et de la verbalisation des infractions au stationnement. Remplacée peu à peu par des ASVP, l'équipe de médiateurs urbains/correspondants de nuit disparaît.

En 2009, Christian Hervy fait construire un nouveau poste de police dans le cœur de ville, répondant scrupuleusement aux attentes de la police nationale, à laquelle la commune met gracieusement les locaux à disposition.

À partir de 2007, le changement de paradigme se confirme : plus qu'une baisse des effectifs, c'est même la suppression de la mission d'îlotier et de police de proximité qui est supprimée par Nicolas Sarkozy. La baisse des effectifs adossée au concept de la RGPP ne s'arrêtera plus. Seule inflexion : légère remontée après les attentats de Charlie Hebdo et du Bataclan, mais cela ne suffit pas à compenser la perte. Cette décision creuse localement davantage le fossé déjà existant entre la jeunesse et les forces de police.

Depuis 2014, j'ai personnellement décidé la décentralisation des commissions Tranquillité publique de CLSPD (Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance). Celles-ci n'ont plus lieu en Mairie, mais dans les quartiers concernés, afin que nous soyons au plus près des habitants et pour une écoute plus attentive sur les problématiques particulières : une pour les secteurs Sorbiers-Saussaie-Barbanson, une pour les quartiers Guinet-Centre-Bretagne et une pour le quartier Larue.

Un autre constat inquiétant fin 2015 issu d'un rapport du syndicat de police Alliance : la mobilisation des policiers pour lutter contre le terrorisme ne s'est pas traduite par suffisamment d'embauches d'effectifs supplémentaires et a conduit à une réduction des interventions policières usuelles, ce qui n'est pas pour améliorer la sécurité et la baisse de la délinquance.

Un haut fonctionnaire de la police nationale explique au micro de France Info : *"Après les attentats, nous avons levé le pied sur les contrôles routiers. Nous ne nous déplaçons plus également pour les tapages nocturnes en Région parisienne, nous n'en avons plus les moyens. Le manque d'effectif est une réalité que l'on ne peut pas nier."*

Lors d'un entretien avec un commissaire de police du département et m'inquiétant de savoir comment se passait son travail, il n'a pas hésité à me répondre qu'il gérait la pénurie. Très inquiétant !

Lorsque nous avons organisé la dernière séance plénière du CLSPD en novembre 2018, en présence de Mme la Procureure de la République et de Mme la Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses, cette dernière a pris la parole et, se tournant vers Mme la Maire, a dit ces mots : *"Madame la Maire, il faut bien comprendre que l'État n'a plus les moyens d'assurer la sécurité de proximité de vos concitoyens."* De plus en plus inquiétant, surtout de la part d'un représentant de l'État.

Marqués par ces affirmations provenant de deux autorités haut placées, très mobilisés, nous avons, au sein de la majorité municipale, estimé que nous ne pouvions laisser se créer une situation de non-droit pour nos concitoyens face à ce nouveau désengagement de l'État en matière de sécurité. Malgré tout le travail effectué par mes collègues et les services municipaux qui travaillent de manière remarquable dans la prévention de la délinquance, l'aide à la parentalité, la lutte contre les violences intrafamiliales, l'aide aux victimes et la mise en place d'un médiateur des conflits, ainsi que tous les relais associatifs sur la ville, la présence policière sur les territoires constitue, elle aussi, un maillon du vivre ensemble. Si l'État ne répond plus à cette évidence, il nous fallait une nouvelle fois pallier le manque.

En accord avec Mme la Maire et en compagnie des représentants en charge de la tranquillité publique, nous avons rencontré plusieurs maires et maires adjoints de villes de la région, avec des sensibilités politiques différentes. Nous avons visité les locaux et observé les moyens mis à disposition de ces polices municipales, échangé et observé les différentes options qui semblaient les plus appropriées pour notre commune.

Depuis novembre 2018, un groupe de travail pluraliste constitué de membres du conseil municipal s'est réuni à plusieurs reprises et a procédé notamment à l'audition du commissaire central de l'Haÿ-les-Roses, de la responsable du secteur de la tranquillité publique et d'un ASVP. Aux dires de M. le commissaire central, sa circonscription est assez homogène dans la délinquance. En ce qui nous concerne, des secteurs plus sensibles que d'autres doivent être traités en priorité et un message clair envoyé vers la population.

L'année dernière à pareille époque, les rodéos à moto dans le secteur des Sorbiers avaient pris une ampleur considérable. De nouvelles instructions ont été mises en place par M. le commissaire divisionnaire avec l'appui du Parquet de Créteil. Des plaintes ont été enfin déposées, ce qui a permis d'interpeller les auteurs de ces infractions et d'entamer une véritable procédure judiciaire à l'encontre des auteurs de troubles pour "nuisances sonores réitérées". Résultat : de la prison ferme pour l'un d'entre eux et des interdictions de présence sur le site pour deux autres. Nous avons fait la une du Parisien à cette époque et créé des émules pour la mise en place de cette procédure ambitieuse.

Mes chers collègues, en créant cette police municipale, nous allons, je n'en doute pas, montrer à nos habitants que nous n'avons jamais sous-estimé leurs doléances, que nous ne minimisons pas

l'existence de phénomènes d'incivilité auxquels nous sommes confrontés, comme, malheureusement, de nombreuses villes de notre région. Une fois de plus, nous allons prendre le relais de l'État qui abandonne ses prérogatives contre notre gré et dans un contexte - et c'est un comble - où l'État s'acharne à réduire les budgets des collectivités.

Aussi, nous avons décidé d'aller de l'avant et d'offrir à nos citoyens ce nouveau service qu'ils sont en droit d'attendre. Cette décision ne s'est pas prise dans la joie, car, nous en sommes toujours convaincus, les protections des biens et des personnes relèvent de la responsabilité de l'État. Néanmoins, force est de constater qu'il n'en est plus rien.

Nous prouvons par cette démarche que la réflexion, l'écoute des autres et la prise en charge attentive des problèmes peuvent aboutir sur une action concrète.

Néanmoins, restons humbles. La police municipale ne pourra, à elle seule, compenser le recul de l'État dans les services publics ni offrir des perspectives de vie dignes à toutes les victimes de la précarisation de la société. Aussi, nous continuerons à exiger le renforcement des effectifs de la police nationale, la création d'un commissariat subdivisionnaire, tout comme des moyens supplémentaires pour mener efficacement les actions de prévention et d'aide à la parentalité qui, eux aussi, sont en recul et où, là aussi, la commune supplée et fait tant, mais ne peut rester seule.

Telles sont les conclusions de notre travail que je soumets aujourd'hui en débat sous votre autorité, Madame la Maire.

Mme la MAIRE. - Merci Patrick.

Y a-t-il des interventions ?

M. LO FARO. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le rapport qui vient de nous être présenté et auquel nous avons participé avec l'ensemble du Conseil municipal, majorité et opposition, et ce durant quatre séances de travail, est très complet. Il fait un large tour d'horizon sur l'environnement géopolitique sans parti pris et identifie les différentes décisions et propositions que notre ville a prises durant les dernières années.

Ce rapport qui vient de nous être présenté s'appuie aussi sur ce que les uns et les autres, nous avons entendu lors des différentes auditions des personnels en charge de ces questions de sécurité et de tranquillité publique, notamment l'audition de M. le commissaire du commissariat de l'Haÿ-les-Roses. Ainsi, nous avons pu avoir confirmation que plusieurs éléments majeurs entrent en ligne de compte et déterminent notre façon d'agir, sans pour cela être totalement convaincus du bien-fondé qu'une police municipale permettra d'y remédier.

Répetons-le, les habitants de Chevilly-Larue attendent beaucoup d'une police municipale, mais elle ne pourra pas, de par ses compétences, tout faire.

Il s'agit alors de bien flécher ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, afin de ne pas décevoir nos concitoyens. Notre débat ce soir, en tout cas en ce qui nous concerne, est un débat structurant de la volonté d'une équipe municipale. La situation sociale et les inégalités criantes qui s'approfondissent de plus en plus viennent annihiler ou pour le moins réduire la portée de tout ce que peut faire la ville, appuyée par les associations qui, à leur place, tentent aussi d'y pallier. Des améliorations effectives sont constatées, mais ce travail à long terme est contrarié par la vie réelle. En effet, lorsque la précarité progresse et conduit à accentuer le mal vivre et lorsque les difficultés s'amoncellent et ne trouvent pas de solution pérenne, il est difficile de se faire entendre et de porter un message d'apaisement et de quiétude, alors que cette même société fait preuve de violence.

Tous les indicateurs des taux de délinquance, petite et grande, sont comparables à Chevilly-Larue avec l'ensemble des villes du territoire du commissariat de l'Haÿ-les-Roses ; c'est ce que nous a dit le commissaire. En ce qui nous concerne, ce n'est pas un satisfecit, mais un constat. Nous ne nous

en réjouissons pas, car un acte de délinquance reste un acte de délinquance, mais cela montre que, police municipale ou pas, le résultat est à l'identique.

Nous pourrions aller plus loin avec d'autres villes super-équipées comme Nice ou Londres et nous aurions les mêmes résultats. Nous nous félicitons de la place que tient le CLSPD dans notre ville et qui porte ses fruits. Notre équipe municipale et celles qui l'ont précédée dans notre ville ont mis en place de nombreux dispositifs renouvelés et améliorés dans tous les secteurs de notre action communale en ciblant les lieux et tous les publics : petite enfance, jeunes enfants, adolescents, adultes et parents. Ces derniers portent la responsabilité parentale et nous avons décidé de les aider. Nous avons mis en place dans différents lieux des aides, des conseils et des outils permettant à tout un chacun de choisir son parcours de vie ou de se faire aider pour construire ce même parcours de vie. Ces actions préventives sont déployées et produisent des effets qui, évidemment, sont à poursuivre. Nous nous félicitons de ne pas être seuls sur le terrain à les promouvoir et c'est tant mieux.

Se pose toutefois une question : qu'a-t-on fait à tous les niveaux de la société durant ces dernières décennies et, notamment, qu'ont produit les différentes politiques de la ville ?

Les quelques résultats constatés sont très souvent anéantis, comme c'est le cas avec la politique actuelle, laquelle perpétue la casse des services publics.

Ensuite, concrètement, les acteurs du local, que sont les syndicats de copropriété et les bailleurs, de par la politique de réduction des coûts de fonctionnement, portent indirectement une part de responsabilité avec la suppression des gardiens d'immeubles qui jouaient un rôle social en la matière. Sur ce terrain, l'implantation de caméras ne peut et ne pourra jamais totalement remplacer la présence physique.

Si l'on prend les différents secteurs de notre ville, comme ceux de toutes les villes, les problèmes rencontrés, dont la délinquance, sont plus ou moins vécus en tout lieu. Il peut exister certains phénomènes de tension dans des poches bien précises et qui, bien souvent, sont identifiés et dont on connaît les causes, mais, globalement, ce phénomène de société, malheureusement non endigué, trouve ses origines dans le mal-vivre et le mal-être. La responsabilité de l'État, qui laisse les citoyens face à eux-mêmes, est engagée.

Ajoutons, s'il en était encore besoin, que rien, absolument rien ne justifie les actes répressifs quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent.

Osons poser la question car l'argent existe. Nous sommes la cinquième puissance mondiale. Pourquoi, entre autres, cet argent n'alimente-t-il pas les politiques publiques de redistribution de la richesse nationale, dont la mise en œuvre du droit légitime qu'ont les citoyens d'être défendus et protégés ? Le droit à la sûreté figure à l'article 2 de la Constitution des droits de l'homme de 1789.

Face à cela que peut, que doit faire, que doit entreprendre une commune comme la nôtre devant le refus de l'État d'assumer la totalité de ses missions régaliennes ? Ne rien faire et laisser aller ? Oui, cela pourrait apparaître comme une solution, mais les habitants, les Chevillais en paieraient le prix et, en la matière, plus on est pauvre, plus on en pâtit.

Réaffirmons-le. Les questions de sécurité et de tranquillité publique trouvent en partie leurs causes dans les choix politiques décidés par nos gouvernements.

Dans le concept de notre République et donc de la Constitution, la sécurité des biens et des personnes est une responsabilité régaliennne de l'État. On ne le dira jamais assez. Or, avec la baisse drastique des moyens humains et matériels de la police nationale et des différents corps agissant pour la sécurité publique depuis des années et qui se prolonge sous M. Macron, nous avons affaire aujourd'hui à un changement de logiciel en la matière. Cette politique libérale autoritaire vise à détruire les services publics qui agrègent notre République une et indivisible.

Depuis des années, des polices municipales se sont mises en place. Nous réfutons catégoriquement celles qui ont un caractère sécuritaire et idéologique. Pour la plupart des autres, c'est d'abord parce qu'elles visaient à répondre à un sentiment légitime d'insécurité qui gagnait nos citoyens.

Il est utile de rappeler que le résultat de la baisse de la délinquance due à ces créations n'est pas probant. Demain, c'est-à-dire aujourd'hui même, l'État ne remplira plus les fonctions de lutte contre la petite délinquance et les incivilités et se consacrera à la lutte contre la grande délinquance et la grande criminalité. C'est bien de cela dont parle la majorité de la population.

Qu'en sera-t-il du ressort de l'État ? C'est ce qui nous est dit et c'est ce qui nous est remonté. Si c'est exact, nous sommes maintenant à une étape nouvelle que nous ne pouvons plus ignorer. Les préoccupations légitimes des citoyens liées aux incivilités, au non-respect des règles, des codes, des arrêtés, etc., tout ce qui fait obligation aux citoyens de respecter l'autre et les règles de vie en commun, tout cela n'est pas pris en compte et est ainsi abandonné. Dans ce cas, les ASVP ne sont pas habilités pour remplir ces missions de prévention et de punition envers celles et ceux qui les enfreindraient. C'est ainsi que les agents de police municipale seront habilités, afin de pallier avec la population et au plus près d'elles de tels actes qui pourront être anticipés et, sinon, qui pourront donner lieu à punition.

C'est donc en complément de la police nationale, d'une part, qui devrait avoir, en ce qui nous concerne, plus d'effectifs pour faire face aux actes de délinquance ou de trafic, et d'un complément nécessaire, d'autre part, aux missions dévolues aux ASVP que nous intégrons de nouvelles missions dédiées réglementairement aux policiers municipaux.

Ce sera un service municipal composé de policiers municipaux et d'ASVP qui aura pignon sur rue. Ce sera un complément au poste de police actuel que nous voudrions voir évoluer, qui devra être encore proche des habitants et donc reconnu en tant que tel et que nous souhaitons voir apprécier dans les différents lieux de la ville. La prévention sera donc le premier palier avant toute punition éventuelle.

Tels sont, chers collègues, les objectifs en cohérence avec notre participation active à la majorité municipale et en responsabilité que les élus de notre groupe de la France insoumise à l'unanimité font leurs sans toutefois émettre exactement le même vote.

Je vous remercie.

Mme LORAND-PIERRE. - Bonsoir. Je voulais vous livrer quelques réflexions, car j'ai moi-même pas mal cheminé depuis, notamment, la mise en place du groupe de travail tripartite et toutes ces différentes réunions auxquelles nous avons pu assister, telles que celle du CLSPD.

Des choses m'ont permis d'adhérer à un projet auquel, pour être tout à fait honnête, je n'étais pas forcément favorable. Par exemple, j'ai été vraiment interpellée par l'intervention du commissaire le 12 décembre dernier qui nous racontait son quotidien. Il nous disait que la police nationale n'a absolument plus le temps de patrouiller et d'être sur le terrain. Ce qui m'a marquée notamment, c'est tout ce qui a trait aux infractions routières : lorsqu'un stop ou un feu rouge est grillé, c'est en toute impunité, car la police nationale ne s'en charge pas et les ASVP ne peuvent pas s'en charger. De ce fait, les gens peuvent risquer de renverser un enfant en toute impunité. Cela amène à réfléchir.

Lors du CLSPD, la sous-préfète a dit quelque chose qui m'a fortement interpellée, à savoir qu'assurer la tranquillité publique était de la responsabilité du maire. Elle a dit également qu'un des avantages de la police municipale était en fait ce temps long de présence sur le territoire qui permet aussi de lutter contre le sentiment d'insécurité. De plus, elle nous a dit qu'il était plus facile pour les gens de se confier à une police de proximité et c'est ce que tu disais, Patrick, tout à l'heure, lorsque tu rappelais le rôle des îlotiers.

Je voulais vous livrer ces quelques réflexions, car, personnellement, j'ai beaucoup appris en travaillant sur la police municipale, dont j'avais une connaissance un peu floue de ses missions. On connaît mieux les missions de la police nationale que de la police municipale. Savoir aussi que la police municipale est ce que l'on veut qu'elle soit me rassure un peu. J'ai confiance dans la majorité et je sais que la police municipale, si elle est mise en place, se verra être une police de proximité qui sera avant tout dans le dialogue et la prévention, mais également dans la répression, car on ne fait pas d'angélisme : un automobiliste, quel qu'il soit, qui grille un feu rouge se doit d'être puni.

J'ai confiance dans ce que pourront être les missions de la police municipale telles qu'elles seront fixées par la municipalité.

Mme BOIVIN. - Madame la Maire, chers collègues, j'ai déploré, en 2003, la suppression de la police de proximité qui, selon moi, permet de conserver le lien social, de faire de la prévention et qui est à l'écoute de la population et permet d'éviter ainsi l'émergence de zones de non-droit. Pour moi, cette fonction de police ne peut être assurée que par des personnes formées et ayant un sens du devoir et du service public, car c'est un pouvoir important que l'on met entre les mains de ces fonctionnaires. L'État avait donc, à mon seul sens, la compétence et, surtout, la légitimité à se donner les moyens pour assurer cette mission. C'est pourquoi j'étais contre la mise en place d'une police municipale dont les missions étaient redondantes avec celles de la police nationale.

Toutefois, devant le sentiment omniprésent d'insécurité d'une partie de la population, les témoignages de personnes confrontées quotidiennement à des incivilités et à des actes de vandalisme, devant les renoncements successifs de l'État en matière de sécurité et, surtout, après l'annonce claire, dans le courant de l'année dernière par l'un de ses représentants, du désengagement de l'État dans ses missions de police de proximité, j'ai dû me résoudre à reconsidérer ma position.

En cela, ma discussion avec Patrick Blas sur la formation des policiers municipaux - j'avoue que c'était une grande préoccupation de ma part de connaître le niveau de formation des policiers municipaux - et les enjeux police nationale versus police municipale, puis ma participation à ce travail sur les enjeux en matière de tranquillité et de sécurité publique à Chevilly-Larue m'ont permis de me forger l'idée que, en responsabilité, nous ne pouvons pas laisser les Chevillaises et les Chevillais sans réponse face à l'incivilité et à la petite délinquance qui pourrissent la vie et créent ce sentiment d'insécurité.

En revanche, la police municipale ne doit pas être la seule réponse. Elle est un outil parmi d'autres avec, pour objectifs, de favoriser le vivre ensemble et rassurer les publics vulnérables, objectifs qui ont été très fortement présentés dans le rapport dont nous allons débattre. C'est pourquoi, je voterai pour l'approbation de ce rapport.

Un petit détail : dans ma délégation de commerce, j'ai été confrontée, avec des riverains de commerce, à des nuisances de commerce. Nous nous sommes retrouvés assez impuissants pour résoudre ces nuisances parce que la police nationale ne répondait pas : les riverains appellent la police, laquelle ne vient pas, car elle n'a pas les moyens, pas de voitures, pas le temps et a autre chose à faire.

Devant cet état de fait, que doit-on faire ? Comment peut-on résoudre ce problème ?

Les ASVP ne sont pas habilités à résoudre cette problématique. Pour moi, l'une des missions de la police municipale sera d'aider à résoudre ce type de problèmes, sachant qu'il en existe d'autres.

Mme PONOTCHEVNY. - Les rôles de la police municipale sont divers et variés : contrôles routiers, accidents de la circulation, sécurisation et assistance en renfort avec la police nationale, problèmes de bon ordre, de bruit, de voirie, chiens dangereux, contrôle et suivi administratif, déclarations, avis du maire, patrouilles de surveillance générale et réactivité, infractions aux arrêtés du maire et du préfet, occupation illégale de l'espace public, déchets et affichages sauvages, conflits

de voisinage, accueil du public pour problèmes d'ordre divers, habitat en péril en suppléance au service habitat, contrôles d'hygiène, découvrir les marchands de sommeil, opération Tranquillité vacances, problèmes d'hygiène et de salubrité en suppléance du CHS, objets trouvés, réquisition de vidéoprotection, sécurisation des interventions bailleur et expulsion avec la PN, îlotage, contrôle des débits de boissons, médiation étendue pour les immeubles (sécurité, faire venir le gardien au commissariat si besoin est), application du règlement de voirie, assistance aux personnes, ateliers de prévention des risques dans les écoles, sécurisation des manifestations et j'en oublie certainement.

Que dire sur l'organisation d'une PM avec seulement 10 policiers prévus, dont 5 ASVP et un chef de service toujours en phase de recrutement, alors que nos voisins ont jusqu'à 18 policiers sur le terrain et 5 agents administratifs ?

Que dire du matériel destiné à ce poste sans armes ? Il est vrai que la municipalité veut une police rassurante. On nous a dit il y a quelques années que des hommes en uniforme, cela peut faire peur ! À ce jour, nous n'avons aucun détail sur l'équipement de notre future police, à part des gilets pare-balles, deux véhicules, des terminaux de PV électroniques déjà utilisés par les ASVP. Auront-ils des radars portatifs, des éthylotests électroniques, des caméras-piétons, des caméras munies d'un système d'identification de plaques d'immatriculation ?

Nous avons bien compris que nous aurons ces réponses lorsque le futur chef de police sera engagé pour son début de fonction en septembre, donc demain.

Que dire du budget alloué à ce poste en 2019 de 574 K€ selon le document remis, alors qu'il devrait être du double aux fins d'efficacité et lorsque l'on sait que la Région et l'État prennent en charge une grosse partie des investissements nécessaires ?

Rappelons l'absence de projection budgétaire sur trois ans que j'ai soulevée lors du conseil du 20 décembre dernier et où vous m'avez rappelé, Madame la Maire, que vous raisonnez les choses à l'échelle de votre mandat, une petite échéance se profilant en 2020.

Au final, nous sommes malgré tout sensibles à votre décision d'évolution dans le domaine de la sécurité, chers collègues, tous les collègues de la majorité, confirmant les bilans positifs de certaines villes voisines et le désastre d'autres sous-équipées et répondant ainsi en partie à nos demandes réitérées depuis cinq ans. Cependant, nous souhaitons que sa mise en œuvre soit évolutive dans le temps. En ce qui nous concerne, nous y serons très attentifs et, avec l'esprit constructif qui nous anime, nous voterons ce rapport.

Une interrogation cependant à la lecture de votre entretien, Madame la Maire, avec la journaliste du Parisien aujourd'hui. Je cite : "À ce jour, nous avons cinq ASVP contre dix auparavant. Nous allons recruter cinq policiers. Ils auront des prérogatives sur des voitures en circulation, pourront intervenir activement lorsqu'il y a des regroupements. Ils n'auront pas d'armes létales, juste un équipement défensif."

À la lecture de cet article, mon impression est que vous allez réembaucher cinq ASVP et non pas cinq policiers municipaux.

Mme la MAIRE. - Merci. Je crois avoir compris le sens de l'interpellation. Nous y reviendrons tout à l'heure.

M. LADJICI. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce sujet intéressant a eu le mérite d'être débattu durant de longues séances dans cette fameuse commission pluraliste qui avait pour objectif d'évaluer des préconisations pluralistes en matière de tranquillité publique à Chevilly-Larue.

Je retiens un point positif pour la liste que je représente : cette réunion nous a donné la possibilité d'auditionner le commissaire de l'Haÿ-les-Roses. À titre personnel, j'ai appris beaucoup de choses sur la situation à Chevilly-Larue et dans les villes environnantes.

Deuxième élément très intéressant : la possibilité de discuter avec des agents municipaux et des ASVP. En tant qu'élus et citoyens, cela nous a permis d'apprendre beaucoup de choses sur les réalités locales.

S'agissant de la méthode employée pendant ces réunions, Madame la Maire, vous avez fait des annonces publiques lors de la fête du personnel sur la création d'une police municipale, alors que cette commission avait vocation à faire des propositions de façon pluraliste et par-delà les clivages politiques. Vous avez "grillé la politesse" à cette commission, mais vous êtes maire et vous êtes dans votre rôle.

Avant même le vote de ce rapport qui a pour objectif, ce soir, d'officialiser la création de la police municipale, vous faites une déclaration publique dans Le Parisien - encore une fois, c'est votre droit - avant même que le Conseil municipal ne se prononce. C'est curieux, mais pourquoi pas.

Concernant les indicateurs, comme Patrick Blas l'a indiqué dans sa présentation et Dominique Lo Faro l'a confirmé, ils sont équivalents au niveau de la circonscription du commissariat de l'Hay-les-Roses. Nous n'avons pas eu accès à ces indicateurs pour la simple raison - et cela a été rappelé par Mme la Maire lors de la dernière réunion de cette commission - que la ville de Chevilly-Larue n'a pas accès à ces chiffres. Nous ne pouvons donc pas tirer ce genre de conclusion. Nous connaissons les chiffres de Chevilly-Larue, mais il n'est pas évident de faire des comparaisons parce que nous n'avons pas les chiffres, toujours selon Mme la Maire.

Deuxième correction : le rapport de présentation de Patrick Blas précise que, entre 2007 et 2012, il y a eu une perte sensible au niveau des effectifs de la police nationale. C'est vrai et cela a été le résultat de la fameuse RGPP sous la mandature de Nicolas Sarkozy. Ensuite, il y a eu une vague d'embauches assez importante entre 2012 et 2017 qui a rééquilibré les effectifs, donc les 9 870 postes supprimés sous la mandature de Nicolas Sarkozy ont été intégralement réaffectés par la mandature de François Hollande entre 2012 et 2017. C'est un point de détail et c'est rappelé dans le rapport qui nous est soumis au vote ce soir.

Ensuite, je ne tire jamais de conclusion sur la base d'une seule citation ou une seule évocation. Lorsque Patrick Blas tire des conclusions générales qu'il présente dans le cadre de ce rapport, il dit qu'il a parlé à un syndicaliste qui lui a indiqué cela, donc c'est la vérité. C'est beaucoup plus complexe que cela. On ne peut pas tirer de conclusions, mais il faut s'appuyer sur des études, confronter des avis et faire des commissions spécialisées avant d'affirmer ces choses. Je n'aurais pas dit cela ainsi, mais c'est ton droit.

Quant à la dimension politique du rapport, comme je l'ai rappelé lors de la dernière séance, c'est un rapport extrêmement politisé et orienté politiquement suivant la sensibilité qui compose la majorité. Une nouvelle fois, vous êtes majoritaires et c'est votre droit. En revanche, il ne reflète pas la diversité des opinions politiques exprimées dans le cadre des commissions et qui sont l'émanation des différents groupes politiques qui composent notre conseil.

La dimension nationale sur les effectifs de police et sur la situation de mise sous tension de l'État que vous évoquez est extrêmement présente au détriment des facteurs qui nous concernent plus précisément dans la ville de Chevilly-Larue. J'aurais apprécié que nous passions beaucoup plus de temps sur ce qui relève de notre compétence. Faire des commentaires sur les baisses d'effectifs au niveau national est nécessaire, mais cela ne doit pas être la substance de ce rapport. Or, c'est un rapport qui est plus digne d'une Assemblée Nationale que d'un Conseil municipal.

Mme la MAIRE. - Merci de la comparaison !

M. LADJICI. - Il est très bien rédigé et je le redis publiquement.

Concernant les facteurs qui nous concernent en tant qu'élus municipaux, et c'est ma position ce soir, je vois quatre facteurs pouvant expliquer une dégradation dans une ville comme Chevilly-Larue ou ailleurs.

Le premier facteur, et je l'ai répété en commission, c'est le phénomène de densification urbaine. Partout dans le monde, dès lors que vous construisez beaucoup dans les quartiers, vous mettez une concentration importante de population au mètre carré et cela provoque des problèmes de bien vivre ensemble, d'incivilités et d'insécurité. C'est une règle internationale et Chevilly-Larue ne peut pas y échapper.

Le deuxième facteur est l'absence de police municipale depuis ces dix dernières années. Ce que n'a pas rappelé Patrick Blas dans son rapport, c'est que, à Chevilly-Larue, nous avons pris du retard. La police municipale, on en parle depuis 2008 et pas uniquement depuis 2018. Lors d'élections municipales, où certains étaient déjà là, certains groupes politiques, en anticipation, ont fait cette proposition. Aujourd'hui, je me félicite que l'on aille vers une police municipale, mais force est de constater qu'il s'est passé 11 ans. Il y a eu une période d'atterrissage importante, ce qui peut expliquer la dégradation que nous avons observée à Chevilly-Larue.

Le quatrième facteur, qui est inhérent à l'absence de police municipale à Chevilly-Larue, c'est le phénomène de reflux. Toutes les villes qui composent la circonscription, Rungis, Fresnes, Thiais, l'Haÿ-les-Roses, ont une police municipale depuis quelques années, donc le phénomène de reflux peut s'expliquer. D'ailleurs, ce sont les quelques points qui provoquent le plus de problèmes à Chevilly-Larue et ce reflux de personnes qui ont envie de faire des bêtises ou de commettre des incivilités de base.

Dernier facteur : l'harmonie sociale. Certains appellent cela la mixité sociale. Je respecte les personnes en difficulté ou ayant des problèmes sociaux et notre devoir en tant qu'élus et citoyens est de leur porter assistance, mais dès lors que vous mettez dans des quartiers des personnes qui ont des problèmes, cela provoque de l'insécurité et des incivilités. Ce n'est pas une critique, mais lorsqu'il y a une absence d'autorité parentale concentrée dans les quartiers, cela provoque ce genre de difficultés.

Ce sont les quelques facteurs endogènes internes à la ville de Chevilly-Larue que j'aurais aimé voir davantage dans le rapport. Je l'ai rappelé.

Politiquement, je pense que c'est un rapport qui a eu d'abord pour objectif de vous convaincre en interne. J'ai écouté Régine et Barbara nous expliquer le bien-fondé d'une police municipale. L'opposition en est convaincue et cela fait des années que nous en parlons. Ayez l'honnêteté de le dire !

En écoutant la longue intervention de Dominique Lo Faro, ce n'était pas facile au sein de votre majorité et c'est tout à fait explicable parce que, lorsque nous avons démarré cette mandature municipale et pendant la campagne des élections municipales, dès que nous parlions de police municipale, nous avions droit à une levée de boucliers et à des attaques en règle sur des dérives droitières. Aujourd'hui, on en parle. On a le droit de changer d'avis. Nous avons tous des marges de progression. Force est de constater que nous venons à cette proposition.

Enfin, je rejoins ce qui a été dit par Liliane sur les moyens. Aujourd'hui, dans le budget présenté - je remercie l'administration qui a fait l'effort de nous donner l'évolution des chiffres -, il y a eu un effort budgétaire. Simplement en termes d'ETP, de ressources qui seront allouées à la police municipale, aujourd'hui, il n'est prévu que le recrutement d'un responsable de police municipale, alors que, dans certaines villes, il y a d'ores et déjà 18 ou 10 policiers municipaux. Cela veut dire que, à Chevilly-Larue, il nous faudra quelques années avant d'avoir une police municipale formée et

opérationnelle. Ce manque d'anticipation, nous allons le payer dans la formation et dans la durée de mise en place de cette police municipale.

Je pense qu'une police municipale est une bonne chose et je soutiens le principe. Je demande à voir concrètement en termes de résultats et de ressources qui seront mis à disposition.

En revanche, ce rapport est extrêmement politisé, il est de votre majorité et je ne retrouve absolument pas les éléments que nous avons pu partager pour ma part, donc je m'abstiendrai de voter ce rapport.

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je ne sais pas si c'est un rapport digne de l'Assemblée Nationale, mais je vais être d'accord avec M. Ladjici quand il dit qu'il y a un regroupement des personnes en précarité. Ce n'est pas de notre faute. Quand on voit les différentes mesures prises pour les conditions d'attribution des logements, quand on baisse les plafonds, je ne peux que le déplorer.

Effectivement, avec les différentes lois, il y a un regroupement de la précarité, mais ce n'est pas le fait de la commune. Ce n'est pas elle qui a en charge et ne met pas en place les plafonds et les loyers. Ce n'est pas une prérogative municipale, mais c'est une prérogative nationale.

Si tu luttas contre cela, je lutterai avec toi et je le dis franchement. Je veux une réelle mixité. 70 % des personnes pourraient habiter dans les logements, mais on fixe des plafonds de plus en plus bas.

Combattons ensemble pour une vraie mixité et en instance.

Quant à moi, je l'avoue, j'étais un peu allergique à l'uniforme. Je pense que c'est lié à mon histoire, car mon papa qui s'est trouvé à Paris en octobre 1961.

En revanche, je retiens du rapport que la police est nécessaire, mais également l'action en faveur de la prévention. Victor Hugo disait : "Ouvrez des écoles et vous fermerez des prisons." J'y crois beaucoup. Je parle de l'éducation au sens large, pas que de l'Éducation nationale. C'est fondamental. Aujourd'hui, on voit bien les dangers de la prison. Quand certains passent par la case prison, malheureusement, c'est un petit peu plus grave que quand ils y étaient rentrés.

On n'a pas parlé du rôle des associations. Il n'est pas normal que leur financement soit lié à des appels à projet. Une association, surtout dans la lutte contre la violence et pour la sécurité, doit être financée en tant que telle, pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle fait et pas sur des appels à projet. Là aussi, ce sont des mesures nationales. En local, nous avons maintenu les subventions, car nous sommes convaincus que c'est le lien social et l'humain.

Mme la MAIRE. - Une petite incise de Yacine Ladjici.

M. LADJICI. - Je connais ta sincérité, Nora. Je pense que tu ne t'en es pas rendu compte, mais, dans ton intervention, tu as parlé d'allergie vis-à-vis de l'uniforme. Je comprends ton histoire personnelle, mais lorsque des policiers nationaux et des militaires risquent leur vie au quotidien, je trouve cela limite. Je connais ta sincérité et je ne crois pas que tu penses cela. Tu as dit que tu avais une certaine allergie vis-à-vis des personnes qui portent l'uniforme. Il est difficile d'entendre cela quand des gens sont dans la rue pour nous protéger. Je comprends l'histoire personnelle et je la respecte, mais ces propos sont limite. Toutefois, comme je connais ta sincérité, je ne pense pas que tu as voulu dire cela.

Mme la MAIRE. - Le gardien de la bien-pensance s'est exprimé.

Mme LAZON. - L'enchaînement est difficile !

Bien sûr, je vais voter pour ce rapport, mais je ne suis pas du tout convaincue et je ne le serai jamais.

En revanche, je suis convaincue, par exemple, des actions culturelles en faveur de la jeunesse, car c'est tous les repères en termes d'éducation se construisent dès la jeunesse.

Je suis convaincue qu'avoir accès à la lecture de livres qui peuvent nous porter et nous faire réfléchir, cela lutte contre l'incivilité et, surtout, contre la violence.

Je suis convaincue qu'accompagner les jeunes dans leur prise de parole, c'est-à-dire être en capacité de participer à des débats, de construire des idées, un argumentaire et d'intervenir, cela participe à la lutte contre la violence et les incivilités.

Je suis convaincue que les associations réalisent un travail extrêmement important au niveau local, que ce soit à Chevilly-Larue ou ailleurs et c'est exactement ce sur quoi ont misé des tas de politiques gouvernementales, c'est-à-dire qu'il existe un tissu associatif qui tient le pays. Nous n'échappons pas à la règle. Ce tissu est extrêmement important.

Je ne suis pas convaincue que mettre des personnes quelles qu'elles soient en uniforme va résoudre tous les problèmes. Je rejoins un peu ce que disait Barbara concernant la façon dont elle avait cheminé. Je ne suis pas convaincue, mais j'ai entendu ce que pouvaient ressentir des gens dans leur quotidien, notamment autour des incivilités et de leurs difficultés à y répondre et à lutter au quotidien contre cela.

Dans le métro, quand on me parle mal, je sais répondre. Peut-être que, un jour, je prendrai "un pain", mais je sais répondre. Au quotidien, de nombreuses personnes sont désarmées par rapport à cela et il ne faut pas oublier que beaucoup, dans la ville, en subissent plus d'autres. Peut-être que, autour de cette table, nous ne sommes pas ceux qui en subissent le plus au quotidien. Il faut l'entendre et ne jamais l'oublier. Je l'ai entendu et c'est ce que l'on appelle ce fameux sentiment d'insécurité. Au début des débats, je disais qu'il faut réfléchir à ce qu'est un sentiment d'insécurité, car ce n'est pas objectivé. On le voit bien avec tout ce que l'on dit. On ne vit pas au Far West ou dans un état où régnerait une violence extrême.

J'ai travaillé dans des quartiers où j'ai dû traiter des situations où des enfants se faisaient tuer. Nous ne sommes pas dans cette situation. Il n'empêche que des personnes, tous les jours, souffrent de cela. Il faut l'entendre. On n'a pas réussi à répondre à cela, malgré la culture, les associations, tout ce que l'on a pu mettre en œuvre, les actions à la parentalité que l'on doit continuer à conduire. À ce jour, on n'a pas obtenu les résultats que l'on attendait. On obtient des résultats, mais on n'obtient pas tous les résultats.

Ce sont des actions qui porteront leurs fruits dans quelque temps, comme les actions à la parentalité. Il nous faut du temps. Si nous ne répondons pas aux personnes qui souffrent dans leur quotidien de ce fameux sentiment d'insécurité, nous ne faisons pas notre travail d'élus.

Je ne suis toujours pas convaincue, mais ce dont je suis convaincue, c'est qu'il faut trouver une solution pour écouter ces personnes et leur répondre. Je ne sais pas si cette réponse de police municipale est la bonne, puisqu'elle n'a pas encore été mise en place, mais si nous n'essayons pas, nous ne faisons pas ce que nous devons faire en tant qu'élus. C'est pourquoi j'approuverai ce rapport.

Il y a cinq ou six ans, je n'aurais pas imaginé vous dire cela. Aujourd'hui, je vous dis que je ne suis toujours pas convaincue, mais je suis quand même convaincue par la nécessité de faire notre travail d'élus. J'ai bien compris qu'il fallait trouver une autre solution que celles déjà explorées et je vous propose de poursuivre toutes celles dont nous avons parlé qui me semblent les plus importantes et qui portent très haut les valeurs que nous souhaitons porter en tant qu'humains, mais surtout des valeurs politiques. Je crois pouvoir dire que nous les partageons à peu près tous autour de cette table, quelle que soit notre couleur politique, avec des nuances.

Mme la MAIRE. - Merci Élisabeth.

Patrick, tu peux peut-être intervenir sur les quelques chiffres.

M. BLAS. - Je reviens sur deux sujets que M. Ladjici a évoqués, mais je ne vais pas jouer au tennis avec lui toute la soirée.

Le syndicat Alliance est l'auteur des propos que j'ai tenus, donc ce sont uniquement leurs propos et pas les miens. À aucun moment, je ne les ai faits miens. Je ne sais pas où vous avez vu que je prenais des intérêts dans cette affaire. Je n'ai répété que ce que le syndicat Alliance, en la personne de M. Delage, disait en 2015.

Concernant le nombre de fonctionnaires de police sur le territoire national, je suis bien moins optimiste que vous quand vous dites que, sous l'ère Hollande, on a réussi à combler le déficit des fonctionnaires de police. Je pense que vous vous faites très plaisir en annonçant ce type de nouvelle. Je peux vous assurer que tous les commissariats de France et de Navarre sont toujours aussi déficitaires en effectif qu'ils ne l'ont été depuis 2007.

M. LADJICI. - Page 5.

Mme la MAIRE. - Page 5, avec une mention qui dit : "Sans toutefois atteindre le niveau de 2007".

M. TAUPIN. - C'est parce que nous sommes attentifs aux préoccupations des Chevillaises et des Chevillais que nous mettons en œuvre cette police municipale et parce que nous voulons aussi, dans une société que nous voulons apaisée et bienveillante, continuer nos actions dans l'éducation, la culture, les actions sociales sur la ville. Il nous faut aussi répondre aux préoccupations que nous avons entendues dans les différents quartiers et, en mettant en œuvre cette police municipale, nous comblons le travail qui ne peut plus être mené aujourd'hui par la police nationale pour les raisons que Patrick Blas nous a expliquées à l'instant. Nous voulons le faire à notre échelle et en tenant compte de nos besoins.

Nous pourrions multiplier les effectifs, "muscler" leur protection et leur mode de répression, mais ce n'est pas comme cela que nous voulons procéder. Nous voulons faire une police de proximité, donc une présence quotidienne dans nos quartiers pour apaiser les tensions et créer quelque chose de rassurant pour les habitants, effectuer un travail de prévention, parfois de répression, comme le disait Barbara. À mon sens, les conclusions du rapport sont raisonnables dans ce domaine.

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme RIGAUD. - Dans les autres mandatures, j'ai fait partie d'un groupe dans ce Conseil municipal qui avait toujours réclamé la police municipale. Nous faisons partie de la majorité et l'une de nos batailles avait souvent été la mise en place de la police municipale. Aussi, nous nous réjouissons d'avoir cheminé ensemble pour arriver à ce rapport aujourd'hui.

J'abonde par rapport à tout ce qui a été dit par mes collègues. Je suis encore beaucoup plus attentive aux personnes âgées - c'est ma délégation, donc ce n'est pas étonnant - par rapport aux petits délits dont elles sont victimes, aux escroqueries informatiques, aux abus dont elles font l'objet quand elles ouvrent leur porte à des personnes qui les forcent à remplir des contrats. Cette population est très vulnérable et il n'est pas toujours évident pour elles d'aller au commissariat. Une des missions de la police municipale pourrait être d'accompagner ces personnes et de les aider à mieux se protéger avec des actions de prévention, mais également de les aider à aller porter plainte si elles sont victimes d'un délit. Si une personne vulnérable se voit escroquer de l'argent ou a signé un contrat, il serait bien que quelqu'un vienne la voir pour parler avec elle et la rassurer. Cette mission de proximité est nécessaire et primordiale. Faire cela avec la police municipale, c'est quelque chose qui me parle et je pense que ces personnes attendent aussi cela de notre part, à savoir les écouter et mettre des actions en place pour les aider.

Évidemment, nous voterons le rapport.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. ROUX. - Tout à l'heure, Liliane, tu parlais de la nécessité que les politiques publiques, et celle-là en particulier, soient évolutives. En réalité, elles le sont toutes et c'est la tradition à Chevilly-Larue, puisque nous les réévaluons régulièrement. Nous essayons d'être des élus locaux pragmatiques et il nous arrive dans divers domaines de réévaluer régulièrement l'impact des politiques publiques pour savoir où réaffecter les sommes dans un climat d'austérité où chaque sous compte. Cette police municipale, comme toutes les autres politiques publiques, ne dérogera pas à cette règle.

Il est bien de se satisfaire d'avoir auditionné le commissaire, mais c'est peut-être mieux d'écouter attentivement ce qu'il a dit, notamment lorsqu'il dit que la délinquance et les incivilités se répartissent de façon homogène sur la circonscription de police. Cela évite de baser son analyse sur des fantasmes à la place de faits. Je veux bien que l'on soit dans l'autocritique par rapport à ce que l'on peut faire au niveau municipal pour endiguer tout cela, mais les causes principales de cette situation et de cette dégradation ne sont pas municipales.

Si l'on veut faire une analyse sérieuse, il faut pointer les causes de manière sérieuse et il ne faut pas se servir de ce rapport et de ce sujet une fois de plus. On a bien compris le petit jeu : rien ne trouve grâce à vos yeux, donc on tape une fois de plus sur la municipalité. Bien entendu, cela doit être de la faute de la Maire. La division des effectifs de police par deux, ce n'est pas grave, ce n'est pas la cause, mais sans doute que la municipalité a son autocritique à faire ! Cela va !

On nous a déjà fait le coup pour le départ d'Auchan dont nous étions responsables, plus que M. Mulliez lui-même. Tout cela ne prend pas beaucoup.

Je veux bien tout entendre, mais lorsque les effectifs de police fondent comme neige au soleil, quand on massacre les budgets des bailleurs sociaux - la perte des gardiens d'immeubles ne date pas d'hier, mais cela s'est accentué ces dernières années -, lorsque l'on baisse les plafonds pour les logements sociaux avec, notamment, les politiques de surloyer et que l'on chasse littéralement les classes moyennes des quartiers populaires, on ne participe pas à ce que la situation s'améliore. Derrière, il est facile de demander toujours des efforts aux collectivités à qui on baisse sans arrêt les dotations.

Il faut être sérieux dans l'analyse. Puisque l'on parle de mixité sociale, il faut regarder les projets en cours. C'est ce que l'on fait déjà en partant d'une situation historique héritée de l'État, notamment les grands ensembles comme les Sorbiers ou Anatole France. C'est ce que l'on fait dans ces quartiers, notamment avec de l'accession sociale à la propriété, ce qui permet d'inscrire les gens dans un parcours résidentiel, et de l'accession libre. Un immeuble me vient en tête, celui de la nouvelle Maison pour Tous qui est en accession libre. Nous essayons de mettre au maximum de nos possibilités de la mixité dans les quartiers populaires de notre ville.

Nous essayons de faire ce que nous pouvons avec les moyens dont nous disposons. Nous faisons beaucoup à Chevilly-Larue, beaucoup plus que dans certaines villes voisines en termes de mixité, dont on aime bien se gargariser. On parle régulièrement du recul des services publics, de La Poste, de la Sécurité sociale, des sujets que l'on maîtrise bien à Chevilly-Larue et sur lesquels on s'est mobilisé, mais la police municipale est également un service public. Comme le rappelait Dominique, le droit à la sécurité figure à l'article 2 de la déclaration des droits de l'homme.

Lorsque tous les services publics nationaux reculent, c'est l'honneur du service public local que de prendre le relais pour ne pas laisser les gens seuls face à leurs problèmes.

Mme la MAIRE. - Ce qui, à terme, n'est pas sans poser ses limites, car nous n'avons pas non plus des budgets sans fond.

M. SUAZO. - On peut demander 10, 20, 40 ou 50 policiers, mais a-t-on les moyens de les maintenir avec nous ?

Je ne suis pas d'accord pour une police municipale, car on décharge le gouvernement de ses responsabilités. Avec la police municipale, on va payer deux fois : avec nos impôts et pour maintenir et entretenir cette police municipale. Les citoyens seront-ils d'accord ? Est-ce que l'on s'est posé cette question ? Sera-t-on d'accord de payer deux fois ? On paye déjà pour la police nationale et on la trouve à Boulogne ou à Neuilly. J'y suis allé et à tous les coins de rue, il y a une voiture de police avec deux ou trois policiers, alors que, ici, on n'a rien.

C'est pourquoi je n'étais pas d'accord.

Mme la MAIRE. - C'est, malheureusement, une situation qui s'impose à nous depuis plus de 10 ans. Patrick a rappelé les antécédents avant même la création du service des ASVP, mais, pour ne commencer ce sujet qu'à ce moment-là, les ASVP ont rempli des missions qui, normalement, étaient menées par la police nationale. Cela fait déjà de nombreuses années que les contribuables payent deux fois.

M. SUAZO. - J'ai travaillé pendant 35 ans au marché de Rungis. Avant, entre le 1^{er} et le 31 décembre, on ne pouvait pas passer sans être contrôlé, même si l'on y travaillait, car c'était rempli de policiers. Aujourd'hui, il n'y a pas de policiers à Rungis. Chaque commerçant, surtout les gros, embauche des vigiles. Devra-t-on embaucher des vigiles demain chacun devant la porte de chez soi ?

On va arriver à cela en raison de l'abandon du gouvernement. On le voit à Paris, tous les commerçants ont des vigiles.

M. LADJICI. - Même l'entrée de la fête communale.

M. DELUCHAT. - Deux réflexions : nous sommes beaucoup, moi le premier, à ne pas être convaincus par une police municipale. Toute ma vie, j'ai considéré que c'était l'affaire de l'État et, sur le fond, je le maintiens encore. À quelque point du territoire que l'on soit, la sécurité, c'est l'ensemble du service public. On doit avoir les mêmes droits pour des services publics en tout lieu du territoire et dans les mêmes règles. Ce n'est que l'État qui peut gérer l'ensemble de ces données.

Demain, si l'on met en place une police municipale, elle sera sous l'autorité du maire. Selon le changement de maire, on peut avoir des polices municipales idéologiques ou sécuritaires. Dans ce cadre, notre territoire n'est plus un et indivisible, mais il est multitude de lieux dans lesquels la sécurité ne sera pas à l'identique. On peut aller jusque-là.

Dans certaines villes, aujourd'hui, si vous regardez bien, ce n'est pas du tout la même chose que dans la ville d'à côté. Il y a des différences.

En allant trop loin, on risque d'avoir des multitudes de politiques de sécurité qui n'auront plus aucun sens et il n'y aura plus de cohérence au niveau national. Là, les missions sont limitées, mais j'ai entendu que le gouvernement actuel, le Président Macron va vouloir intégrer les polices municipales dans les chiffres de la police nationale. On va donc se réjouir d'avoir fait beaucoup plus que d'autres. Or, comme l'a dit Genaro, on paye deux fois, au niveau national et au niveau local.

Aujourd'hui, je partage la position, car nous ne pouvons pas laisser nos concitoyens comme cela en leur disant que la situation politique de ce pays fait que nous ne sommes pas responsables. Il faut s'adresser à eux et ne pas les laisser seuls face à leurs problèmes quand on est une municipalité. On prend aussi des dispositions et des orientations pour faire face.

Lorsque j'entends Liliane Ponotchevny nous demander combien de policiers, etc., ce n'est pas parce que l'on aurait 50 policiers que le problème serait réglé, avec un policier à chaque coin de rue et

devant chaque immeuble. C'est cela que je combats. La police municipale que je vote aujourd'hui n'est pas la police municipale de Liliane propose. La nôtre, c'est plutôt de la prévention, créer du lien et prévenir. Je ne suis pas dans le Bronx.

Comme le commissaire le dit, il n'y a pas de différences entre une ville sans police ou avec police.

Prenons du recul et attendons que les résultats nous confirment que nous avons raison ou, peut-être, infirment que cela ne fait pas changer beaucoup les lignes. Je souhaite que l'on atteigne l'objectif que l'on s'est fixé.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions dans ce débat intéressant au demeurant ?

M. LADJICI. - Je sais que la création d'une police municipale n'est pas simple à gérer, je n'en disconviens pas. En revanche, il se passe des choses assez particulières dans notre monde en général et dans notre pays. La situation sécuritaire en France n'est pas la même aujourd'hui qu'il y a 10 ou 20 ans. Nous devons faire face à des périls nouveaux qui amènent la police nationale à se recentrer sur des activités beaucoup plus spécialisées et que personne ne pourrait prendre à sa place.

Je n'excuse pas la baisse des effectifs qui a pu se produire, mais, en tant qu' élu au niveau local, cela fait partie aussi de notre responsabilité de voir le monde tel qu'il est et de prendre les dispositions nécessaires localement.

Mme la MAIRE. - Merci. Il est vrai que certains tiennent des discours un peu changeants, votant tantôt, au gré des vœux déposés, la validation de l'idée qu'il ne faut pas réduire les effectifs de police nationale quand cela l'arrange politiquement et dénonçant le fait que l'on ne peut pas aggraver les comptes de l'État quand cela l'arrange politiquement, surtout lorsque c'est François Hollande qui est au gouvernement.

Nous avons quelques procès-verbaux de nos conseils municipaux qui donnent à voir ces contradictions et chacun assumera ses revirements.

M. LADJICI. - Merci d'avoir élevé la qualité du débat.

Mme la MAIRE. - Je vais m'y atteler maintenant, cher Monsieur Ladjici. Ce n'est pas moi qui suis intervenue sur ce dernier point, vous en conviendrez.

En tout état de cause, je rejoins ce qui a été évoqué, à savoir que les questions ne se posent pas de la même façon aujourd'hui qu'hier et encore moins que demain, pour reprendre une expression établie.

En revanche, une chose est certaine : dans un monde dans lequel, désormais, nous avons affaire avec la menace terroriste - je pense que c'est à ce à quoi il était fait référence -, ce n'est pas avec deux fois moins de police nationale que l'on appréhende le mieux la question. Je pense que l'on se rejoindra plutôt sur ce point.

1 900 postes ont été créés après 2015, donc post-attentat. Ces postes ont été créés dans le renseignement et, de mon point de vue, ils sont fort utiles, puisque, grâce à cela, les pouvoirs publics mènent mieux qu'avant la lutte contre les attentats et le terrorisme. Il était absolument nécessaire de remettre des moyens dans cette administration. En revanche, cela ne fait pas des agents sur l'espace public. En termes d'effectifs globaux, il y a eu une petite remontée, sans que cela ne rejoigne les chiffres de 2007, je le redis, mais ce sont des agents qui s'occupent de tout autre chose et qui ne sont pas sur la voie publique, ce qui ne résout donc pas les problèmes que nous évoquons ici.

En conclusion de nos échanges, je voudrais reprendre l'expression d'Élisabeth. Moi non plus, je ne suis pas convaincue. En tout cas, je suis convaincue d'une chose : ce n'est pas la création d'une police municipale qui résoudra tous nos problèmes. C'est certain.

Je ne suis pas responsable des écrits et de la formulation des journalistes du Parisien. J'ai répondu à des questions qui ont été retranscrites et j'aurai l'occasion de répondre plus précisément à l'interpellation plus tard, mais le terme "déchirement" qui est repris dans le titre, je l'assume. Cela a été exprimé à de nombreuses reprises, mais je rejoins totalement ce raisonnement. Nous ne devrions pas avoir à créer cette police municipale ce soir. Que nous ayons des instances où l'on travaille avec la police nationale, avec les acteurs locaux, le monde de l'éducation, etc., bien sûr, et que nous soyons, élus locaux, compétents pour apporter notre regard sur les enjeux de sécurité et de tranquillité publique, bien évidemment. En revanche, l'enjeu de garantir et d'assurer la sécurité publique des biens et des personnes, très sincèrement, ne devrait pas relever de la compétence ou de la prérogative des communes. Cela relève des missions régaliennes de l'État.

Ce qui est certain, c'est que, de ce point de vue, nous n'avons aucun retard à rattraper. Je voudrais rétablir une vérité sur la situation de notre ville : nous n'avons aucune spécificité locale sur laquelle nous aurions à rougir ou qu'il faudrait combattre. D'ailleurs, c'est la preuve de l'efficacité de toutes les actions menées en matière de prévention, d'éducation, de culture, de politique sportive, au niveau associatif, par les équipes successives de cette municipalité depuis des années. Cela donne la preuve de l'efficacité de ces politiques. Cela montre bien que nous avons réussi à maintenir le lien social et le vivre ensemble sur tous ces sujets.

Toutefois, mon sentiment et notre sentiment collectif, c'est que cela ne suffit plus et ce n'est pas seulement à cause du recul des effectifs de police. Je rejoins l'analyse selon laquelle il serait simpliste de mettre la seule responsabilité de cette situation sur la baisse des effectifs de police nationale.

Je suis convaincue également que nous avons à faire face à une fragilisation de notre société.

Concernant le recul des moyens mis dans l'Éducation nationale, comparons l'école d'il y a 20 ans et l'école d'aujourd'hui. Voyons combien il est nécessaire de se battre à chaque rentrée scolaire pour obtenir des nominations d'enseignants dans les classes pour réussir à réduire les effectifs par classe et obtenir des moyens au quotidien pour le fonctionnement des classes.

Regardons le budget de la culture sur le plan de l'État. Combien de moyens sont attribués à tous les théâtres nationaux ou aux musées ? Aujourd'hui, on doit bâtir une Cité de la gastronomie : les communes, l'EPT, la région, le département, la ville de Paris, la métropole du Grand Paris. Il y a un grand absent et, pourtant, on va parler d'enjeux qui vont concerner les générations futures en matière d'alimentation, de transmission culturelle, de santé, etc.

Que fait l'État ? Il nous dit qu'il ne peut pas : "Débrouillez-vous. Par contre, je veux bien vous labelliser et dire qu'il y a un super enjeu international UNESCO, mais je n'y mets pas un sou."

Au niveau du monde du sport, rappelons-nous : au lendemain de la victoire de la Coupe du monde de football, on s'est tous dit que plein d'argent a été brassé avec les recettes publicitaires, etc. Au final, quelques semaines après, le ministre des sports nous expliquait que cet argent n'était pas pour les associations sportives et qu'il fallait, au contraire, que les fédérations "se serrent la ceinture".

Nous assistons au recul de tous les services publics. La Sécurité Sociale : combien de remboursements ? Le logement : cela a été évoqué. On vire tous ceux qui fabriquent la mixité sociale dans les quartiers, notamment dans les logements d'habitat social. Combien d'entre nous connaissons des gens qui ont dû ou qui doivent partir de leur logement, car ils seraient soumis à surloyer du fait des lois qui, petit à petit, baissent les plafonds de ressources ?

Sans parler de la précarisation du monde du travail qui place une nouvelle épée de Damoclès sur la tête, à savoir que, finalement, aujourd'hui, avoir un CDI, c'est devenu une exception. Quand on doit passer sa vie à chaque fois à chercher un travail de CDD en CDD ou de contrat d'intérim en contrat d'intérim, c'est vrai, il y a peut-être un déficit au niveau de l'autorité parentale. C'est un sujet que

l'on a à prendre collectivement. Avec nos moyens, toute notre bonne volonté et notre énergie, nous essayons localement de faire de notre mieux pour lutter contre cette situation. Globalement, nous n'y arrivons pas si mal, mais cela prend des proportions telles que nous sommes un peu désarmés face à certaines situations.

Quand on voit Nora, Barbara, Hélène qui, en son temps, travaillait avec nous à ces questions, Charlotte qui travaille sur les enjeux de la parentalité... Il y a quelques années, nous avons commencé à tirer un fil sur les enfants qui, en milieu scolaire, donnaient des signes de potentielle déscolarisation et de grandes difficultés qui, petit à petit, les éloignaient du système scolaire. Nous avons essayé de les accompagner dans leur parcours, mais, à chaque fois, que l'on ouvrait une case, on en ouvrait 10 autres derrière. Dans chaque case, il y en avait encore 10 qui s'ouvraient dans chaque cas mis en évidence. C'est un puits sans fond parce que la société va mal.

Effectivement, il y a de nombreux facteurs qui consistent à considérer que, aujourd'hui, la situation n'est plus la même qu'hier. Nous sommes des personnes pragmatiques et, surtout, nous avons une haute conscience de la responsabilité d'élus locaux. En tant qu'élus locaux responsables, nous ne restons pas campés sur des convictions ou des certitudes.

Je pense que vous retrouverez peu de personnes autour de cette table qui affirmeront avec ascendant que la création d'une police municipale résout tous les problèmes que je viens de citer. Personne ne l'affirmerait. En revanche, le fait de disposer d'une police municipale demain nous donnera quelques outils supplémentaires pour essayer, avec toutes les autres actions que nous menons, d'être un peu plus efficaces pour ramener du mieux vivre ensemble. Cela a été dit et je le répète, car cela me paraît très important : ceux qui sont les plus facilement victimes lorsqu'il y a une dégradation du climat de sécurité ambiant, ce sont les plus fragiles et les plus vulnérables, à savoir les personnes âgées, les personnes les plus précaires et les plus fragilisées socialement. C'est aussi pour elles que nous devons créer tout ce qui est en notre pouvoir pour restituer un climat qui leur garantira la possibilité d'exercer tous leurs autres droits fondamentaux. Si la sécurité est un droit fondamental, c'est parce qu'elle est le point de départ pour rendre possible tout le champ des possibles. Il est certain que, si l'on vit dans l'insécurité, on ne peut pas s'occuper de culture, d'émancipation, de sport et du reste. On est focalisé sur ce qui relève d'un besoin primaire qui est sa sécurité.

Nous ne sommes pas dans une situation où nous aurions à rougir d'un niveau d'insécurité, devant accueillir des hordes de reflux venant des villes voisines. Nous sommes tout simplement, en élus responsables, lucides de la situation, ayant la volonté de créer un outil dont nous savons qu'il ne sera pas la panacée et dont nous aurons à évaluer, au fur et à mesure, la pertinence et l'efficacité.

En matière de moyens, je ne sais pas ce qui a conduit à évoquer le chiffre de 274 K€. Nous sommes sur une enveloppe globale plus proche de 600 K€.

Monsieur Ladjici, pour m'aider à comprendre l'interpellation.

M. LADJICI. - C'est juste pour apporter une précision. Page 24, il est mentionné un coût tranquillité publique de 573 878 €, dont 308 500 € pour la police municipale.

Mme la MAIRE. - Je parle bien d'une enveloppe d'environ 600 K€.

M. LADJICI. - On parlait de la police municipale.

Mme la MAIRE. - Je parle de la tranquillité publique, car vous ne déniez pas que les ASVP jouent un rôle en matière de sécurité dans cette ville. Merci.

Je parle bien d'une enveloppe de 600 K€ pour 10 agents plus un chef de police municipale. C'est bien pour une petite ville, Liliane ! Ce n'est pas si mal !

Je prendrai pour exemple une petite plaquette éditée par l'Association des villes et agglomérations de France que je pourrai mettre à disposition, si vous le souhaitez : elle mentionne un ratio, non pas

sur ce qu'il faut faire, mais un ratio constaté en septembre 2018 là où il y a des polices municipales en France. Le ratio est de 4,5 agents de police municipale pour 10 000 habitants. C'est un constat. Je ne mets pas en cause la véracité des chiffres qui peuvent être les vôtres, mais je précise ma source, selon laquelle, dans une étude qui a été menée, il est mis en évidence que, en moyenne, 4,5 agents de police municipale pour 10 000 habitants, c'était le ratio constaté. Nous avons un peu moins de 20 000 habitants, donc nous sommes plutôt pas mal avec nos 11 agents, une fois que tout le monde aura été recruté.

C'était le premier élément concernant les moyens.

Le deuxième élément concerne l'armement, puisque cela a été soulevé. Je voudrais vous lire le témoignage de Bernard Gauducheau, maire UDI de Vanves et conseiller régional d'Île-de-France. Cela date de 2015, mais je ne pense pas trahir sa pensée en lisant une tribune qu'il a écrite dans la Gazette des communes en son temps. Je vous lis quelques extraits. Le contexte est à la suite des attentats du janvier et du meurtre de la stagiaire de la police municipale de Montrouge. Il précise ceci : "Le gouvernement a fait de belles déclarations pour rebondir sur l'actualité et les mairies doivent assumer les conséquences néfastes et financières du désengagement de l'État sur le long terme. Depuis les années 1980, les villes sont poussées à assumer la charge financière de polices municipales toujours plus nombreuses et équipées d'armes. Équiper les 55 % des 19 000 policiers municipaux qui n'ont pas d'arme dite létale est une fausse bonne idée qui se transformera en piège et ne répondra pas aux enjeux nationaux de sécurité. Les maires et leurs agents de police municipale ne sont pas des shérifs des temps modernes. En cette période de crise et de chute des dotations publiques, les villes armant massivement leurs agents se tirent une balle dans le pied. Les communes devront-elles armer à terme les policiers municipaux au détriment des investissements relevant directement de leur responsabilité ? Seuls des effectifs de police nationale suffisants seront à la source d'une politique de lutte efficace contre la criminalité et la délinquance."

J'invite à la prudence sur un tel sujet, car la vérité n'est pas acquise sur l'utilité d'avoir ou de ne pas avoir. Les faits sont là : aujourd'hui, en Île-de-France, seulement 45 % des policiers municipaux sont équipés d'arme létale, donc, par déduction, 55 % des policiers municipaux ne sont pas équipés d'armes létales.

Nous ferons les choses les unes après les autres. Nous allons d'abord examiner l'utilité et l'efficacité du dispositif mis en place. Si nous en tirons ensemble la conviction selon laquelle cela pose un souci, nous l'examinerons, mais nous avons quelques marches à franchir avant d'en arriver.

Des éléments de questionnement ont été soulevés : est-ce que ce nous sommes en train de faire, ce sont des ASVP ou pas ? Ce que je comprends de l'interpellation, c'est que, en gros, la retranscription du Parisien laisserait penser que, au final, on ne demandera pas à nos policiers de faire grand-chose.

Mme PONOTCHEVNY. - Oui.

Mme la MAIRE. - Personnellement, je n'aurais pas écrit cet article de cette manière, mais, heureusement, la presse est libre et elle a rédigé l'article suite à ce qu'elle a compris de notre échange. C'est son rôle.

Je vous confirme que nous recrutons six policiers municipaux, dont un chef de police municipale. En revanche, nous n'avons peut-être pas la même vision de ce que doit être la police municipale. C'est peut-être là que se situe notre incompréhension. Nous ne sommes pas pour une police municipale offensive et pour considérer qu'il faudrait que notre police municipale soit en intervention autonome sur des situations de grande délinquance, par exemple. Cela ne nous paraît pas raisonnable et responsable. Notre vision est celle d'une police municipale plutôt dissuasive, de proximité, de dialogue, de présence sur le terrain pour échanger, discuter et aller à la rencontre des personnes. Notamment au gré des auditions que nous avons menées pour recruter le chef de police

municipale, un certain nombre d'idées extrêmement intéressantes ont surgi pour que plus personne ne puisse un jour penser un seul instant qu'il y aurait une allergie systématique à un quelconque uniforme, mais une allergie à des comportements pouvant être inacceptables, ce qui, évidemment, ne doit pas sombrer dans la caricature.

Il existe parfois des situations de violence policière et, en l'occurrence, de crime policier, puisqu'il était fait référence à une bien funeste soirée, dont on a compris qu'elle était très chargée d'émotion et d'histoire. Excuse-moi Nora.

Nous avons mené un certain nombre d'auditions et les idées qui nous ont été soumises me paraissent excellentes. Pour en avoir discuté avec Patrick Blas, je sais que c'est son cas également. Nous travaillons déjà à la mise en place d'initiatives ludiques en lien avec la jeunesse, notamment des *escape games* ou des démonstrations axées sur des enjeux qui renvoient à des questions de sécurité et de tranquillité publique, mais qui sont des actions de sensibilisation. Nous nous situons davantage dans une démarche où notre police municipale est là pour rassurer et traiter cette espèce de sentiment impalpable et inquantifiable évoqué précédemment, à savoir le sentiment d'insécurité, lequel est malheureusement alimenté par les médias chaque jour.

Prenons le cas des Gilets Jaunes : on en pense ce que l'on en veut. Mon propos n'a pas pour but de stigmatiser ou de dire du bien ou de porter un a priori sur ce mouvement. En revanche, une chose est certaine : depuis que cela dure, tous les samedis du matin au soir, toutes les chaînes d'information passent en boucle les images les plus effrayantes par rapport aux Gilets Jaunes. Cela crée un sentiment d'insécurité.

Par ailleurs, lorsqu'il se passe quelque chose, il y a toujours quelqu'un qui se trouve intelligent en filmant la scène - d'ailleurs au lieu de venir en aide et j'ai été témoin de cela - pour la poster sur les réseaux sociaux.

Des petits malins font suivre les images postées par des terroristes de l'attentat de Christchurch en Nouvelle-Zélande. Lorsque des gens alimentent les peurs en permanence, cela crée un sentiment d'insécurité qui fait que, lorsque des jeunes gens qui n'ont rien fait à personne, mais qui s'amuse tout simplement entre eux et font un peu de bruit, la personne âgée qui passe à côté se sent en insécurité. Or, il n'y a aucune raison objective. Objectivement, la personne n'est pas en insécurité, mais elle se sent en insécurité.

Est-ce que, pourtant, cette personne est coupable ? Non, elle est victime, tout comme ceux qui sont stigmatisés pour leur simple présence sur l'espace public.

Nous devons nous occuper de cela, car ce sentiment d'insécurité chez les personnes les plus vulnérables génère ensuite des comportements en cascade qui font que l'on ne vit plus en société.

Je me réjouis du ton un peu policé de nos échanges. Permettez-moi de souligner qu'il y a un décalage très important avec la virulence de certains écrits ou propos qui sont véhiculés dans la commune, lorsque l'on manipule des chiffres ou que l'on utilise en permanence un vocabulaire dans les tribunes, dans les tracts, dans les échanges avec les gens pour faire peur.

Je reprends quelques exemples : des tribunes dans lesquelles on cite "des vols de véhicules, des cambriolages réguliers, des détériorations des équipements publics, des agressions physiques, une bien triste réalité du quotidien, une augmentation inquiétante des problèmes de sécurité et d'incivilité, dégradations des équipements publics, cambriolages, vols de voitures, trafics en tous genres sans aucune réaction."

J'ai également en mémoire une tribune qui nous donnait l'impression que, chez nous, c'était le Bronx du soir au matin et du matin au soir. Je ne la retrouve pas, c'est dommage, car cela aurait été croustillant !

Il y a aussi une certaine façon de manipuler les chiffres. On nous parle d'une hausse de 80 % des cambriolages et c'est repris fréquemment dans la littérature locale. On nous dit que, l'année d'avant, c'était exceptionnellement bas et, l'année d'après, cela a été exceptionnellement haut : on est passé de 110 % en 2014 à 198 % en 2015, soit + 80 %, puis à 134 %, soit - 32 %, puis à 160 %, soit + 19 %, puis à 136 %, soit - 15 %. Au final, lorsque l'on examine cela sur la durée, on se rend compte que l'augmentation est d'environ 23 %.

M. LADJICI. - Ce n'est pas rien !

Mme la MAIRE. - Je ne dis pas que ce n'est rien. Je dis que ce n'est pas 80 %.

Lorsque l'on se compare avec le taux moyen en Île-de-France - ce chiffre existe sur Internet dans un très sérieux rapport de l'IAURIF réalisé chaque année -, on constate que le taux moyen de cambriolages en Île-de-France est de 8,9 pour 1 000 habitants. Il y a une seule année où nous sommes au-dessus de ce chiffre, 2015, et les 80 % ont été brandis pour faire peur. Toutes les autres années, nous sommes en dessous de la moyenne régionale.

Je veux bien que l'on essaye de présenter Chevilly-Larue comme la ville où l'on serait le plus victime de cambriolages sur la terre entière, mais cela s'appelle de la manipulation parce que, en réalité, notre taux est globalement plus faible que le taux moyen d'Île-de-France.

M. LADJICI. - Il y a un rapport d'évaluation.

Mme la MAIRE. - Le CLSPD.

M. LADJICI. - Non, le rapport qui nous a été fourni...

Mme la MAIRE. - C'est le rapport du CSLPD.

M. LADJICI. - Dans les chiffres des différents délits, cela s'arrête à 2015.

Mme la MAIRE. - Vous aurez constaté que, dans le rapport qui vous a été adressé pour la préparation de cette séance, nous avons fait l'effort de nous procurer les chiffres plus récents qui ont été communiqués en leur temps.

M. LADJICI. - Je pense que vous faites référence à ma publication.

Mme la MAIRE. - Et à celle de vos amis.

M. LADJICI. - J'ai plein d'amis et c'est une bonne chose.

À l'époque où vous avez remis ce document, je me suis appuyé sur ces chiffres qui émanaient d'un document municipal officiel. Depuis, vous avez des chiffres et c'est une bonne chose. Publiez-les.

Mme la MAIRE. - Ils vous ont été fournis dans le rapport que vous avez reçu et qui est soumis à votre lecture.

Le sens de mon propos était celui-ci : c'est inférieur à la moyenne francilienne. C'est accessible à tous sur Internet, donc vous auriez pu le souligner. Cela aurait été une certaine preuve d'honnêteté intellectuelle.

De la même façon, quand on lit le tract de vos amis du Cercle, en février 2019, un tableau reprend le chiffre de 80 %, fort judicieusement choisi entre 2014 et 2015, car, malheureusement si l'on prend avant, c'est un chiffre inférieur.

Vol avec violence : + 25 % entre 2011 et 2015. Vol de véhicule : + 23 % entre 2011 et 2015. Atteinte volontaire à l'intégrité physique : + 60 % entre 2011 et 2015.

M. LADJICI. - Ce sont des chiffres qui viennent d'un document municipal officiel. On est d'accord ?

Mme la MAIRE. - Absolument. Puis-je continuer ma démonstration ?

M. LADJICI. - Oui.

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

En revanche, nulle allusion aux chiffres en baisse. Nulle allusion non plus dans votre propos aujourd'hui à cette appréciation du commissaire dans le cadre de son intervention qui nous a fait état d'une augmentation de 2,5 % seulement entre 2011 et 2015 sur la totalité des faits constatés à l'échelle de la ville, c'est-à-dire lorsque l'on inclut tout.

Il est facile de prendre les quelques lignes sur lesquelles il y a une augmentation et pas celles sur lesquelles il y a une diminution, puis d'oublier le chiffre global. Le chiffre global, c'est que nous sommes passés de 640 à 656 faits constatés tout inclus entre 2011 et 2015 et, effectivement, nous n'avons pas les chiffres pour 2016, 2017 et 2018 sur la totalité des faits. Cela représente une augmentation de 2,5 %. Globalement, nous pouvons dire que les chiffres sont relativement stables à l'échelle de la commune.

C'est aussi faire abstraction du reste de l'évolution de la situation à l'échelle nationale. Je veux bien que l'on regarde les augmentations de tel ou tel chiffre localement, mais, en général, on se rend compte que cela suit les évolutions au niveau francilien ou national en fonction de ce dont on parle. Nous ne vivons pas sur une planète à part à Chevilly-Larue et nous sommes d'accord pour l'admettre.

Nous avons tous conscience de la responsabilité du choix que nous faisons aujourd'hui et pas seulement de créer une police municipale, puisque je vous rappelle que, dans les préconisations pointées dans ce rapport, il y a aussi la nécessité absolue de continuer à revendiquer auprès de l'État des moyens supplémentaires pour la police nationale, en termes d'effectifs comme en termes généraux de fonctionnement, mais aussi plus de moyens pour les services publics et les communes, notamment un retour à une dotation que nous avons perdue à Chevilly-Larue, ainsi que l'appui, le soutien et l'accompagnement dans nos politiques de prévention, car il y a beaucoup de travail et en matière d'aide à la parentalité et d'accompagnement des familles, c'est un sujet sans fond.

Les objectifs de notre police municipale à Chevilly-Larue seront les suivants :

- Offrir une présence professionnelle et rassurante à la population, donc agir sur le sentiment d'insécurité.
- Établir un lien de proximité privilégié avec les administrés.
- Être en appui des effectifs de police nationale.
- Régler les microconflits et incivilités du quotidien.
- Dissuader les actes d'incivilité, de vol et de violence grâce à des passages réguliers.
- Faire respecter les arrêtés du maire sur le stationnement, la circulation, le contrôle des chiens dangereux, le suivi des chiens errants.
- Faire respecter le Code de la route, le Code de la santé publique.
- Verbaliser les déchets sauvages.
- Lutter contre l'occupation illégale de la voie publique et l'affichage sauvage.
- Des interventions sur certaines nuisances de type ivresse sur la voie publique, auxquelles nous sommes confrontés de temps en temps, la fermeture tardive de certains commerces ou des nuisances liées au fonctionnement de certains commerces qui mettent les riverains en difficulté assez régulièrement, notamment pendant les périodes estivales, mais également depuis qu'il est interdit de

fumer dans les établissements, ce qui entraîne régulièrement des regroupements aux abords des établissements.

Je suis ravie de mettre aux voix ce rapport et de créer officiellement cette police municipale, en gardant à l'esprit que nous serons en veille active sur son efficacité et en volonté permanente dans l'échange avec tous les membres du Conseil municipal, sachant que nous n'avons pas la science infuse et que nous sommes prêts à entendre les contributions des uns et des autres pour apporter les évolutions qui nous sembleront s'imposer.

Je mets aux voix ce rapport.

➡ **VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (Y. LADJICI ET H. ISSAHNANE).**

Mme la MAIRE. - Nous pouvons applaudir la qualité du débat et notre décision.

(Applaudissements...)

Je tiens à souligner le travail réalisé pour aboutir à notre réunion d'aujourd'hui : Patrick Blas qui a réalisé un travail certain de conviction au sein de l'équipe municipale et de l'administration, mais également toute l'équipe administrative, à savoir Mme la directrice générale des services, à M. Jorge Véloso, directeur général adjoint en charge de ces enjeux, Mme Sylvie Blas, responsable de la sécurité et de la tranquillité publique et, à travers elle, toute l'équipe de ASVP qui nous a aidés à y voir plus clair, ainsi que Philippe Komorowski.

Nous y avons consacré du temps, de l'énergie et nous sommes allés voir plusieurs villes pour être au plus près des besoins. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour être au plus juste et au plus vrai des situations locales comme nationales.

M. LO FARO. - Je ne peux pas m'empêcher de sourire et d'être étonné, vraisemblablement stupidement, en constatant que notre jeune et sémillant collègue qui, depuis 2014, mais qui est remonté à 11 ans, nous préconise la création d'une police municipale et s'abstient ce soir sur la création d'une police municipale.

Je ne peux pas m'empêcher d'être étonné.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Il y a un droit de réponse, mais nous ne refaisons pas le débat, puisque nous avons voté.

M. LADJICI. - Cher collègue, il faut lire l'intitulé de la délibération. Nous ne votons pas la création de la police municipale, mais nous avons voté la validation du rapport réalisé dans le cadre de cette mission municipale.

Mme la MAIRE. - Cette clarification étant faite et chaque conseiller municipal votant de son libre choix, nous n'avons pas de commentaires à faire sur le choix de chacun. Les commentaires pourront se faire politiquement pour ceux qui le souhaitent en dehors de cette intense.

1.2 - Approbation du compte de gestion 2018 du budget de la ville

M. DELUCHAT. - Aujourd'hui, nous devons débattre et, si possible, approuver le compte administratif 2018 de notre commune. C'est ce que je vais vous proposer de faire dans un second temps.

Toutefois, dans un premier temps, nous devons approuver le compte de gestion 2018 de notre commune présenté par le comptable chargé de notre collectivité, pour l'instant la trésorerie municipale de Fresnes.

Il vous est proposé d'approuver le compte de gestion 2018 du budget de la ville ainsi présenté :

- Recettes :

- 43,9 M€ en recettes nettes de fonctionnement.

- 11,9 M€ en recettes nettes d'investissement.

- Dépenses :

- 43,3 M€ en dépenses nettes de fonctionnement.

- 11,2 M€ en dépenses nettes d'investissement.

Cela donne un résultat de l'exercice positif de 1,373 M€.

Ces chiffres concordent avec le compte administratif du même exercice 2018 que je vous présenterai ensuite.

Mme la MAIRE. - Nous passerons un peu plus de temps sur le compte administratif par lequel nous rendons compte de l'action de la commune.

Y a-t-il des questions sur le compte de gestion ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LE COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DE LA VILLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

1.3 - Approbation du compte administratif du budget 2018 de la ville

M. DELUCHAT. - Mes chers collègues, vous venez d'approuver le compte de gestion 2018 du compte de notre commune qui correspond, comme vous venez de le confirmer, au compte administratif de l'ordonnateur que nous sommes.

Comme vous le savez, ce compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget prévisionnel des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections, fonctionnement et investissement. C'est le seul document qui retrace les mouvements réels tant en dépenses qu'en recettes. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées, mais non mandatées (restes à réaliser). Ce compte administratif rend ainsi compte annuellement de toutes les opérations budgétaires exécutées au cours de l'exercice N-1 par l'ordonnateur.

Cette année, pour le dernier compte administratif voté dans cette mandature, nous avons souhaité vous indiquer quelques points de repère depuis le vote du compte administratif 2014.

Les courbes montrent que tous les soldes, tant en gestion courante qu'en opérations réalisées et donc en résultat de clôture, sont en baisse. Cette tendance à la baisse identifiée provient, comme je vous l'ai indiqué lors du vote du budget prévisionnel 2019 :

- D'une baisse des dotations de l'État dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (même si ces dernières ne sont pas responsables, puisqu'elles représentent moins de 10 % de la dette) : cela représente 3,3 M€ en moins depuis 2013.

- De la montée progressive de la péréquation horizontale : + 0,5 M€ depuis 2013.

- De la création de la Métropole du Grand Paris à compter de 2016 qui s'est traduite par une confiscation de l'évolution des bases de la fiscalité économique.

Ainsi, depuis 2016, surtout les flux entrants subissent une baisse drastique et le mot n'est pas trop fort. Pourquoi ?

- Nous ne percevons plus de dotation forfaitaire de l'État en 2019.

- Nous ne disposons plus d'aucune marge de manœuvre du fait de la fiscalité transférée (impôt économique avec une compensation figée à l'année 2015 qui représente toutefois 46 % de nos recettes réelles). Au fil du temps, tout cela va s'étioler.

- La suppression progressive de la taxe d'habitation (72 % des foyers sont totalement ou partiellement exonérés. L'exonération Macron s'est rajoutée aux exonérations préexistantes).

L'ensemble de ces mesures fige la moitié de nos recettes.

L'évolution de la pression fiscale depuis 2014 sur cinq exercices a été de 5 %, une évolution faible qui permet aux Chevillaises et Chevillais d'être des contribuables dans le carré des villes du département et de l'EPT GOSB qui ont les impôts les plus bas. Sachez toutefois que, à périmètre de compétences identique, si nous ne maîtrisons plus la majeure partie de nos ressources, du fait des lois NOTRe, MAPTAM et des différentes lois de finances, la corde se tend et se tendra de plus en plus sauf si...

Le compte administratif 2018 s'établit comme suit :

En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 40,5 M€ et ont progressé de 0,47 % par rapport à 2017. Pour la lisibilité de ce que nous maîtrisons réellement, il faut retirer les fonds de péréquation et le reversement de la TEOM, soit 5 M€, c'est-à-dire que nous arrivons à 35,5 M€.

En 2018, les recettes réelles de fonctionnement représentent 43,8 M€, soit une baisse de 0,32 %, bien supérieure évaluée à - 4,65 % si l'on déduit les recettes déchets qui sont de la compétence de l'EPT12.

Avec cet effet ciseau, l'épargne brute se rétracte et passe à 4, 269 M€, en baisse de 6,50 % par rapport à 2017.

En dépit de tout ce que je viens d'indiquer, je me dois de souligner que cette épargne nette de gestion avant paiement de l'annuité de la dette est assise sur un niveau de service public constant et valide la politique municipale, laquelle qui maîtrise ses dépenses de gestion (+ 0,13 %).

Tenant compte de la rigidité des recettes, notre ville poursuit sa recherche de taxes indirectes.

Ces recettes de gestion courante sont constituées à hauteur de 86,5 % des impôts et taxes pour 37,8 M€, dont la compensation salaires émanant de la réforme de la taxe professionnelle pour 5,2 M€. Auparavant, cette compensation salaires était dans la dotation globale de fonctionnement, mais elle est sortie pour rentrer dans l'allocation de compensation de la NGP.

Les bases fiscales nettes taxables sont de 33,296 M€ pour la taxe d'habitation, soit + 1,94 %, et de 58,487 M€ pour le foncier bâti, soit + 1,27 %. En ce qui concerne le foncier bâti, près des 2/3 de ces bases concernent des locaux professionnels et industriels.

Cette évolution des bases prouve que notre ville bouge et avance, contrairement à ce que l'on peut parfois entendre.

Les dotations et participations ne représentent plus que 6,22 % des recettes de gestion courante (RGC) en 2018 contre 7,05 % en 2017, tout cela sous l'effet du dégonflement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de toutes les baisses ou suppressions que l'État a actées, dont celle des emplois aidés.

Depuis 2017, les produits des services municipaux sont supérieurs aux dotations et aux participations. Pourtant, les tarifs que nous allons voter ensuite sont parmi les plus bas des villes avoisinantes. Vous voyez l'ampleur du dégât de la non-contribution de l'État aux finances des collectivités.

La péréquation horizontale FNGIR/FSRIF/FPIC a progressé de 3,65 % par rapport à 2017 pour atteindre 3,188 M€

Parmi les dépenses de gestion courante (DGC) de + 0,13 % - hors péréquation et reversements divers -, les évolutions ont été les suivantes :

- Chapitre 011 : 7,004 M€, soit une hausse de 1,88 %.

- Chapitre 012 : 23,599 M€, soit + 0,85 %.

- Chapitre 65 : 3,712 M€, soit - 7,12 % provenant du FCCT et du financement des BAVE (bornes d'apport volontaire enterrées) qui est une dépense d'investissement. Les subventions aux associations ont été maintenues.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 1,437 M€, en baisse de 36,22 % sur son homologue de 2017, ce qui permet de financer un besoin d'investissement de 0,502 M€. Le bon niveau de financement par des ressources propres vient combler cette baisse.

Le compte administratif 2018 délivre un excédent reporté de 0,934 M€ qui sera repris au budget supplémentaire de 2019.

L'exécution des dépenses d'équipement est de 6,447 M€ plus 2,434 M€ de remboursement d'emprunts en capital. Le financement de ces dépenses d'équipement provient du FCTVA, de taxes d'aménagement, de différentes subventions du département, du SIPPEREC, de la DRIEE et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1,402 M€) prélevé sur le résultat de clôture 2017, de l'autofinancement à hauteur de 0,502 M€ et d'un emprunt d'équilibre de 2,562 M€.

Concernant la dette, celle-ci s'élève à 27,905 M€ du fait du remboursement de 2,449 M€ en capital et d'une opération de refinancement pour 2,068 M€, soit un total de 4,517 M€. Le ratio de désendettement (encours de la dette au 31 décembre 2017/épargne brute) ressort à 6,8 années contre 6,1 années en 2017.

La gestion active de la dette nous permet d'économiser des intérêts chaque année en renégociant certains emprunts et les économies ne sont pas négligeables, d'autant plus que, actuellement, les taux sont, pour certains, négatifs. Cela prouve que la France n'est pas un pays dépassé et sans avenir, comme certains le laisseraient croire.

Je répète aussi que nous n'avons jamais eu d'emprunts toxiques dans notre portefeuille.

Je ne vais pas m'attacher à vous décliner les 16 services opérationnels et les 7 services supports, mais je vais vous préciser quelques éléments nouveaux que nous délivre le compte administratif 2018 par rapport à celui de 2017:

Services opérationnels :

- La stabilité de l'action sociale, des conservatoires, de l'état civil, de la médiathèque, du SMJ, de la tranquillité publique, de l'urbanisme.

- Un maintien de l'enseignement enfance, bien que trois classes nouvelles aient été ouvertes.

- Une réorganisation du développement durable et du développement économique.

- Une légère baisse à la petite enfance, aux relations internationales et une plus forte baisse aux relations publiques.

- Une légère hausse à la restauration, aux sports (avec la piscine notamment).

Services supports :

- Une stabilité à la communication, aux finances.

- Une légère hausse à la direction des services techniques, à la RH, à l'informatique (plus forte pour se mettre à niveau).

- Un maintien au service juridique.

En termes d'investissement, les dépenses réelles ont augmenté de 1 % pour atteindre 11,123 M€. Les opérations majeures représentent un crédit ouvert de 7,728 M€, dont un report de 1,261 M€.

La totalité des opérations exécutées au compte administratif de 2018 représente 97,3 % des dépenses réelles d'investissement.

Comparées aux communes de la même strate que nous (10 000 à 20 000 habitants), les dépenses d'équipements en €/habitant sont, la plupart du temps, supérieures aux ratios nationaux : en 2017, nous étions à 430 €/habitant quand la moyenne nationale était de 290 €/habitant. En 2018, nous sommes à 310 €/habitant (nous n'avons pas la strate nationale).

Sur cinq exercices, à part 2015 où nous étions en dessous de la moyenne nationale (mais de peu, à savoir 280 €/habitant et 300 €/habitant), nous sommes au-dessus.

Nous avons un très bon niveau d'investissement depuis 2014.

En somme, notre compte administratif 2018 confirme une bonne gestion budgétaire. Tous les curseurs pour une gestion au plus près des Chevillaises et des Chevillais sont actionnés et cela dans un contexte mouvant hier, incertain pour demain, où nous n'avons pas de lisibilité exacte sur le moyen et, *a fortiori*, sur le long terme.

L'exécution budgétaire 2018 est la traduction fidèle de la réalisation du budget prévisionnel avec peu d'écart, ce qui signifie que notre budget prévisionnel est de bonne facture. Cette exécution budgétaire est réalisée en maintenant un haut niveau de service public et avec des améliorations qui nécessitent des efforts de tous, élus et personnels. Qu'ils en soient tous remerciés, car toutes et tous, dans notre ville, portent en eux et chevillé au corps le service au public. La bonne exécution budgétaire est aussi la leur.

C'est mon dernier compte administratif de la mandature et je voudrais vous dire que j'ai pris grand plaisir à malaxer la matière budgétaire, mais j'ai surtout beaucoup appris en ayant en permanence une vision à moyen terme pour nos projections budgétaires. Ce coup d'avance est la marque de fabrique, je ne pense pas de nous seuls, mais celle de Chevilly-Larue et je remercie les deux maires qui m'ont fait confiance.

En guise de conclusion, je cite Talleyrand, sachant que cette citation est ramenée à mon petit niveau : "Quand je me regarde, je me désole. Quand je me compare, je me console."

Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements...)

Mme la MAIRE. - Cela n'est rien comparé au plaisir que nous avons eu à te voir malaxer les chiffres, mon cher André.

Mme LAZON. - C'est sûr !

Mme la MAIRE. - Tu nous as aussi beaucoup appris et nous te remercions pour ton implication au cours de cette mandature et de la précédente.

Avez-vous des interventions ou des questions concernant le compte administratif ?

(Aucune.)

Je te cède la présidence de la séance, ma chère Nora.

(Sortie de Mme la Maire à 21 h 47.)

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je sou mets aux voix l'approbation du compte administratif du budget de la ville 2018.

☞ **VOTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA VILLE 2018 EST APPROUVE MOINS CINQ ABSTENTIONS (L. PONOTCHEVNY, B. ZEHIA, M. PIERRE, B. DUREGNE, Y.LADJICI).**

(Retour de Mme la Maire 21 h 49.)

Mme la MAIRE. - Je vous remercie de votre confiance.

1.4 - Affectation du résultat 2018 du budget de la ville

M. DELUCHAT. - Il est décidé d'affecter au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" le montant de 502 234,79 €, d'affecter au compte 001 "solde d'exécution négatif reporté" le montant de 1 218 819,18 € pour la section d'investissement et de reporter le solde clôture d'un montant de 934 441,04 € au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" pour la section de fonctionnement.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE RESULTAT 2018 DU BUDGET DE LA VILLE EST APPROUVE, MOINS UNE ABSTENTION (Y.LADJICI).**

1.5 - Fixation des tarifs municipaux de l'année scolaire 2019-2020

M. DELUCHAT. - Au mois de juin, nous votons les tarifs qui suivent la période scolaire et, au mois de décembre, ceux qui suivent l'année civile.

Cette année, nous avons ajouté deux tarifs :

- Nous avons intégré les tarifs des sports parce que, souvent, c'est lors du forum de rentrée que les enfants, mais aussi les adultes s'inscrivent. Pour cela, il vaut mieux que nos tarifs démarrent à cette période plutôt que de les changer trois mois après.

- Concernant les tarifs de la jeunesse, l'atelier cirque et l'atelier hip-hop suivaient l'année civile, mais nous allons les mettre sur l'année scolaire, car c'est beaucoup mieux et plus cohérent.

Ces deux tarifs ont donc été rajoutés à ceux du conservatoire de musique et de danse, des arts plastiques, de la restauration, des accueils de loisirs, des classes de cirque et d'environnement et de la médiathèque.

Nous vous proposons une augmentation progressive de 1 à 2 %. Nous avons déjà beaucoup débattu en commission et apporté des explications. Si vous avez encore quelques questions, nous sommes disponibles pour y répondre.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST APPROUVEE, MOINS UNE ABSTENTION (Y.LADJICI).**

1.6 - Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris

Mme la MAIRE. - Nous gardons en mémoire ce moment d'émotion lors de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 500 €. Nous nous sommes calibrés sur le montant que nous versons aux associations à chaque fois que nous sommes sollicités, notamment en cas de catastrophe humanitaire. Nous avons considéré qu'il était important de participer à la reconstruction de la cathédrale, au moins symboliquement.

Nous avons du mal à savoir si toutes les promesses de dons seront tenues, puisque certaines des grandes signatures du CAC 40 qui s'étaient engagées semblent être un peu moins alertes à verser que ce qu'elles avaient dit au départ. Par ailleurs, au vu des annonces, certaines collectivités qui s'étaient engagées ont plutôt décidé de se désengager. Je ne sais donc pas ce qu'il en est précisément des sommes réunies.

Toujours est-il que je vous propose de voter cette délibération, ne serait-ce que par principe parce que, au-delà d'un édifice religieux, la cathédrale Notre-Dame de Paris est un symbole de notre histoire et de notre culture à travers un lieu symbolique de romans qui ont marqué des dizaines de générations successives et qui est un peu à l'image de notre pays et de la République.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.7 - Présentation du rapport annuel de 2018 de la Commission communale d'accessibilité

Mme RIGAUD. - Tous les ans, la commission communale d'accessibilité se réunit. La création de cette commission a été décidée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Pour toutes les communes de plus de 5 000 habitants, il est prévu de réunir cette commission d'accessibilité une fois par an.

Cette commission a été créée en 2015 et a commencé à fonctionner véritablement en 2016. Depuis, tous les ans, est présenté lors d'une réunion le rapport sur les actions menées en termes d'accessibilité dans la ville et au niveau des établissements recevant du public.

Les actions sont répertoriées dans le rapport, notamment au niveau de la piscine et la mise en conformité de certains locaux municipaux.

Nous avons voté l'Ad'Ap, l'agenda programmé d'accessibilité.

En page 5, vous avez un tableau qui retrace les actions menées et celles à venir. Le projet a été voté pour une période de cinq ans. Nous avons un budget d'environ 1,5 M€ pour tous les travaux en termes d'accessibilité.

L'action la plus emblématique concerne la piscine qui est accessible et où ont été installées des activités pour les personnes à mobilité réduite.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ou des interventions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.8 - Modification du tableau des effectifs du personnel

Mme la MAIRE. - C'est un peu la déclinaison juridique et administrative de la décision prise en point 1.1 de notre Conseil municipal, puisqu'il s'agit de supprimer cinq postes d'adjoint technique actuellement vacants et de créer cinq postes de policier municipal et un poste de chef de police municipale.

À chaque fois que nous avons à modifier le tableau des effectifs municipaux, cela doit être présenté devant notre instance.

Je suppose qu'il n'y a pas de questions, car nous en avons suffisamment et longuement débattu.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.9 - Institution du Régime Indemnitare au profit des agents de la filière police municipale

Mme la MAIRE. - C'est le corollaire de la délibération précédente. Il faut bien voter le régime indemnitare.

Avez-vous des questions ou des interventions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.10 - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison Pour Tous (CGAMPT)

Mme la MAIRE. - Cette convention vise à mettre à disposition, en l'absence de directeur de la Maison Pour Tous, notre directeur de SMJ sur un mi-temps en attendant qu'un recrutement ait lieu, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisque le directeur est en congé parental. Un directeur avait été recruté, mais il s'agissait en réalité d'un directeur adjoint qui suppléait un peu par intérim la direction. Cela ne s'est pas très bien passé et il est parti.

Au fur et à mesure que le calendrier avance, il est difficile de recruter sur un poste à responsabilité, sachant qu'il n'y a plus que quelques mois avant l'échéance du congé parental. Cela a donc été le meilleur moyen pour ne pas laisser la Maison Pour Tous sans direction.

Nous régularisons une situation à travers cette délibération, mais cela fait déjà quelques semaines qu'Akim est régulièrement dans les murs de la Maison Pour Tous. Cela se passe plutôt bien et ils en sont plutôt contents. Il s'agit donc d'une bonne décision.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.11 - Engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément

Mme la MAIRE. - Nous avons déjà évoqué l'idée de souscrire à la possibilité d'accueillir des jeunes en service civique dans les effectifs de notre commune, mais cela nécessite un certain formalisme, dont une décision formelle en Conseil municipal pour enclencher la procédure, sachant que ce n'est pas le seul élément de procédure à mettre en œuvre.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.12 - Autorisation de constitution d'un groupement de commandes entre la commune et la Caisse

des Écoles pour le lancement de marchés publics

Mme la MAIRE. - Une logique de mutualisation. Cela va plaire, c'est un mot magique !

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Merci pour les enfants.

1.13 - Vœu présenté par la majorité municipale d'alerte sur les risques de la réforme de la carte et des missions du Trésor Public

M. DELUCHAT. - La direction des finances publiques prend une décision sans avoir effectué une concertation suffisante avec les collectivités territoriales. Au-delà de l'objectif de réduire des effectifs et de proposer toujours un peu moins de services publics, la volonté est également de prendre des décisions sans avoir demandé la possibilité de discuter avec les maires du Val-de-Marne et l'ensemble des services concernés, car les personnels des finances publiques sont aussi vent debout dans cette affaire. Il faut le savoir.

Mercredi prochain, nous aurons une rencontre avec la directrice des finances publiques du département à l'Hôtel du département. Cette rencontre a été demandée par le président de l'Association des maires du Val-de-Marne et le président du conseil départemental. La directrice des finances publiques viendra soit rassurer, soit indiquer sa méthode pour mettre en place cette nouvelle organisation.

Il est bien que, nous-mêmes, nous ayons attiré l'attention sur certains points que nous voudrions voir débattus avant cette rencontre et avant toute décision.

Nous avons rencontré la directrice des finances publiques avec Madame la maire, puisqu'elle était venue à Chevilly-Larue, et elle nous avait dit que le projet de réorganisation allait suivre son cours, mais elle ne nous avait pas donné les clés et la méthode qui allait être enclenchée.

Notre crainte est que les services de la Trésorerie s'éloignent des citoyens, donc il leur faudra des moyens pour s'y rendre.

De plus, il est question que les collectivités territoriales et locales n'aient plus ce rôle de comptable et que nous-même, en interne - c'est déjà prévu pour des grandes villes - nous assurions le contrôle de gestion.

Au demeurant, on réduit d'autant le rôle que doivent jouer les trésoreries, notamment de soutien, de vérification et d'aide aux collectivités territoriales. Je pense que c'est dans la logique des choses quand on voit "à quelle sauce" on met toutes les collectivités territoriales aujourd'hui.

J'ai résumé rapidement ce vœu, à savoir que nous demandons au gouvernement de tenir compte du service rendu aux administrés, aussi bien en termes de prestations que sur le plan de l'égalité d'accès au service public, de préserver la séparation entre ordonnateur et comptable dans la relation État/collectivités et de garantir les emplois des agents des finances publiques en nombre et dans le corps d'État.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des interventions ou des questions concernant ce vœu ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 - Approbation de la convention de mise à disposition de locaux destinés à la délocalisation du centre de PMI départemental

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Vous n'êtes pas sans savoir que la crèche départementale située 70 avenue du Président Roosevelt, ainsi que la PMI vont déménager. Pour la crèche, dans l'attente de s'installer dans le nouveau quartier du quartier Triangle des Meuniers - Anatole France, juste en face de ma nouvelle école, il faut permettre à la PMI de continuer à jouer son rôle essentiel.

Je ne referai pas le débat concernant les moyens mis en place, mais la prévention médicale est importante, puisqu'il n'y a plus de médecin scolaire et la PMI a tendance à jouer ce rôle. Je ne parle pas simplement de la pesée à l'entrée en 6^e, mais je pense surtout aux troubles comportementaux, lesquels, s'ils ne sont pas pris à temps, sont assimilés à de la délinquance à l'adolescence, alors que ce sont souvent des troubles psychiques. La PMI ne remplace pas le médecin, mais elle peut jouer un rôle de prévention.

Cette convention consiste en la mise à disposition de l'ancien centre de loisirs au rez-de-chaussée pour une durée de 12 ans. Nous restons propriétaires des locaux et nous avons en charge les travaux de mise aux normes. Charge au département de réaliser les travaux pour l'usage qu'il désire.

2.2 - Autorisation donnée au Conseil départemental pour effectuer des travaux d'aménagement dans l'ancien centre de loisirs et y installer la PMI

Mme la MAIRE. - Tout le monde est d'accord pour voter les deux délibérations en même temps ?

(*Approbation.*)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LES DEUX DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE.**

2.3 - Approbation de la mise à jour des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Nous procédons déjà à des paiements dématérialisés pour les activités périscolaires, les centres de loisirs et la cantine.

À partir de septembre, avec la mise en place du portail famille, pour la petite enfance, sera également offerte la possibilité de payer en ligne et d'avoir un ajustement au plus près par rapport aux congés. Ce sera fait mensuellement et lissé sur l'année.

C'est encore une aide plus efficace que nous proposons aux Chevillais.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

(*Aucune.*)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

2.4 - Approbation de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) et son annexe "Charte Plan Mercredi"

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je suis contente. Des élus ne le sont pas, mais je suis contente.

Je tiens à remercier le service de l'animation parce que, à travers ce PEDT signé par la direction départementale de la cohésion sociale, la CAF, l'Éducation Nationale et l'État, c'est le service périscolaire, enfant et culturel.

J'ai souvent crié sur les TAP, mais j'ai joué le jeu. Tout à l'heure, j'ai dit une phrase malheureuse et je ne voudrais pas que l'on interprète mes propos. Je n'étais pas forcément favorable à la loi sur les TAP, mais je joue le jeu et j'essaye toujours de tirer le meilleur de ce qui est mis en place. J'ai saisi l'opportunité et j'ai demandé aux services administratifs et aux animateurs pour lesquels cela n'a pas été une période facile, surtout en raison du manque de moyens humains. On manquait d'animateurs, puisque toute la France avait rejoint cette politique. Ils ont mis en place les TAP et ont amené les enfants à découvrir des choses avec des partenariats.

Bien que nous soyons revenus à la semaine de quatre jours, l'Éducation Nationale reconnaît le travail de qualité réalisé en partenariat avec les différentes associations et partenaires de la ville. Armelle est partie, mais je vous devrais la remercier, car elle m'a aidée, avec son œil d'enseignante, à faire évoluer certaines pratiques.

Mme la MAIRE. - Comme tu ne peux pas te remercier toi-même, c'est mon rôle de le faire. Merci Nora pour ce travail et merci à l'ensemble des services. Nous avons la chance d'avoir des professionnels qui consacrent plus que leur devoir et y mettent leur passion et leurs tripes à élaborer ce genre de projet. Cela se ressent dans le document.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France pour réaliser un schéma directeur liaisons douces

M. PHALIPPOU. - Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis un an et demi, nous réfléchissons plus qu'activement aux circulations douces sur la ville, notamment les vélos avec l'initiative de nos jeunes collègues du CME l'année dernière. Dans ce cadre, nous pouvons récupérer un peu de financement auprès de la Région, donc nous vous sollicitons pour aller chercher un peu d'argent pour établir le plan vélo sur la commune.

Mme la MAIRE. - Les cyclistes sont enthousiastes à cette idée, sachant qu'une étude sur le schéma général est en cours.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

3.2 - Vœu présenté par la majorité municipale pour le maintien et le développement du fret ferroviaire entre Perpignan et le MIN de Rungis

M. SUAZO. - À l'heure actuelle, on parle tous des problèmes climatiques et la SNCF et le gouvernement font la sourde oreille, puisque, jusqu'à maintenant, aucun engagement pris par le gouvernement n'a été appliqué.

Un train venait de Perpignan avec 400 000 tonnes de fruits et légumes, mais il est menacé de disparition, ce qui va mettre sur la route 30 000 camions.

Est-ce écologique ou est-ce l'intérêt des financiers ? Je me demande.

Alors même que nous avons du mal, nous les pauvres, à changer notre voiture de 4 ou 5CV, ils vont mettre des camions qui émettent énormément de CO2. Il y a donc une contradiction quelque part.

C'est pourquoi je demande par ce vœu le maintien de la ligne ferroviaire entre Perpignan et le MIN de Rungis pour transporter les fruits et légumes.

Mme la MAIRE. - Il y a une levée de boucliers de quasiment tous les élus locaux et nationaux présents sur le territoire.

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

3.3 - Vœu présenté par la majorité municipale contre la mise en concurrence des missions locales

M. TAUPIN. - Il y a quelques semaines, nous avons été sensibilisés par la mission locale de Bièvre Val-de-Marne sur la mise en place par l'État d'une mise en concurrence des missions locales qui, via les Direccte, analyse les chiffres et les résultats des missions locales et attribue des bonus et des malus aux différentes missions locales en Île-de-France. Cela pourrait entraîner une baisse très conséquente des subventions de l'État, à savoir 1,5 M€ au niveau de la région, 263 000 € à l'échelle des missions locales du Val-de-Marne et, pour la mission locale de Bièvre Val-de-Marne, une baisse de 49 000 €, ce qui équivaut à un emploi à temps plein.

On ne peut pas en même temps demander aux missions locales de faire preuve de performance et supprimer des postes.

L'Union nationale des missions locales s'est mobilisée, accompagnée par des élus. La ministre Muriel Pénicaud a été alertée sur cette question et, il y a quelques jours, elle a décidé de geler cette politique de malus, ce qui permettra aux missions locales, en tout cas pour l'année 2019, de ne pas perdre trop de moyens financiers.

Il n'empêche que cette politique de mise en concurrence demeure valable de la part de l'État. Dans un courrier envoyé par Muriel Pénicaud à l'Union nationale des missions locales, elle dit : "*La mise en place de la globalisation des crédits d'accompagnement des missions locales doit s'inscrire dans une nouvelle approche de la performance.*" Il y a toujours cette idée d'obtenir des résultats et de comparer ces résultats à la réalité. Or, il faut également étudier précisément avec les missions locales et avec les élus qui sont des administrateurs des missions locales si ces résultats sont tangibles et correspondent à la réalité locale. Il y a des éléments objectifs à mettre en œuvre pour voir si une mission locale fait bien son travail. Je prends l'exemple de la mission locale de Bièvre Val-de-Marne, dont nous sommes quelques-uns à être administrateurs ici : nous connaissons l'engagement des salariés de la mission locale et de la direction, le travail mené sur les cinq villes, en particulier à Chevilly-Larue avec le SMJ et avec l'antenne en cœur de ville. Il y a un souci de répondre aux attentes des jeunes demandeurs d'emploi. Il serait injuste de sanctionner ainsi un tel résultat.

L'année dernière, la mission locale de Bièvre Val-de-Marne a traversé des turbulences au niveau social avec un problème de management, ce qui aurait pu avoir des conséquences sur les résultats. Ce n'est pas une raison pour entraîner une baisse éventuelle de 12 %.

Il y a un gel, mais je crois que notre vœu reste pertinent, car cette idée de rendre performantes les missions locales ne correspond pas à la réalité.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.1 - Acceptation d'une offre de concours du Fonds "Artutti" pour l'installation d'œuvre d'art dans l'espace public

Mme LAZON. - Je vous propose de demander de l'argent au fonds de dotation Artutti. Je vous en ai déjà parlé dans le cadre des travaux et de l'équipement de la Maison du Conte.

Je vous propose de solliciter le fonds Artutti pour installer une œuvre d'art dans notre espace public, particulièrement dans le centre-ville, pour que les Chevillais puissent aussi avoir de l'art dans leur environnement. Ils en ont de plus en plus et ils en auront encore plus d'ailleurs dans le cadre des travaux avec Eiffage à Anatole France et le Triangle des Meuniers. Nous aurons l'occasion de vous en reparler.

Il vous est proposé de leur demander 34 000 € pour avoir de l'art dans la ville et au centre-ville.

Je vous rappelle que c'était un engagement de l'agenda 21.

Mme la MAIRE. - Mettre encore plus de culture dans la ville.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE

5.1 - Dotation de solidarité urbaine : rapport d'utilisation des crédits 2018

Mme RIGAUD. - Comme tous les ans, nous avons à voter le rapport sur l'utilisation des fonds de la dotation de solidarité urbaine. Il est prévu aussi par la loi de présenter le rapport à l'assemblée délibérante en matière de développement social urbain.

En 2018, la ville a obtenu une DSU de 112 082 €. Les actions de la commune en matière de développement social urbain concernent essentiellement le quartier des Sorbiers, mais l'étendue des actions entreprises dépasse largement l'enveloppe de la DSU. La ville a dépensé nettement plus pour le développement de ce quartier en termes de résorption des inégalités.

Le rapport comporte un certain nombre d'indicateurs sur les éléments d'inégalité de la ville, dont le taux de logement social qui est le plus fort dans la ville avec une concentration de la population précaire. À titre d'exemple, 62,80 % des habitants du quartier des Sorbiers sont locataires dans le

parc public contre 31,6 % au niveau communal. Le revenu médian moyen est de 1 723 € sur la commune et de 1 398 € dans le quartier.

Les chiffres montrent la précarisation qui s'accroît dans ce quartier.

En face, nous essayons de mettre en place des actions à travers différents outils, telles que :

- L'Espace commun des solidarités installé dans le quartier et qui aide les personnes dans les démarches.

- Les aides extralégales du CCAS avec, pour les chèques alimentaires, un budget de 22 330 € pour 166 bénéficiaires.

- L'épicerie sociale Sol'EPI qui accompagne les personnes dans leurs démarches pour retrouver une situation normale.

- La Maison Pour Tous qui mène beaucoup d'actions dans l'accompagnement des familles.

Toutes ces actions participent à résoudre les problèmes des habitants du quartier des Sorbiers.

La subvention de la ville pour la Maison Pour Tous s'élève à 318 435 € et celle pour Sol'EPI est de 60 000 €.

Le rapport démontre vraiment tout ce qui est fait pour accompagner les personnes. Des actions sont menées également sur tout ce qui concerne les violences faites aux femmes et la parentalité. Énormément de choses sont réalisées sur le quartier.

Le budget dépasse de très loin les 112 000 € accordés par l'État et qui sont une goutte d'eau. Nous faisons beaucoup plus que ce que nous donne l'État.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de voter le rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine.

Mme la MAIRE. - Ce rapport a été examiné en commission.

Y a-t-il encore des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

5.2 - Vœu présenté par la majorité municipale de soutien à la population retraitée

Mme RIGAUD. - Nous avons été interpellés par l'intersyndicale des retraités du Val-de-Marne qui envisage d'envoyer une lettre au gouvernement pour faire part de leurs différentes difficultés de la vie quotidienne. L'intersyndicale a envoyé une lettre à toutes les municipalités du département pour que l'on prenne une position par rapport aux difficultés que les personnes retraitées rencontrent :

- La hausse de la CSG l'année dernière : elle a été annulée, mais elle touche toujours toutes les personnes retraitées ayant plus de 2 000 € de revenus.

- La hausse des tarifs de mutuelle pour les personnes âgées, ce qui les pousse souvent à ne pas aller consulter ou à ne pas se faire soigner pour tout ce qui concerne les dents et les lunettes et à remettre cela à plus tard parce que le reste à charge est très élevé.

- Les tarifs très élevés des EHPAD.

- La hausse constante des tarifs énergétiques qui ne permettent plus aux retraités de se chauffer convenablement et le manque de moyens pour réaliser des travaux d'isolation dans leur logement.

Leur situation devient donc de plus en plus difficile.

Nous avons retracé tout cela dans le vœu en demandant que leur situation et que le gouvernement augmente les pensions de retraite.

Il s'agit d'un vœu de soutien pour leur permettre d'envoyer un courrier demandant l'amélioration de leur situation.

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme ZEHIA. - Je suis d'accord pour le vœu. En revanche, la manière dont il est rédigé me pose problème. On parle de la non-revalorisation des retraites, de la hausse de la CSG, etc., mais les augmentations de loyer en cas de déménagement ne touchent pas que la population retraitée, de même que les tarifs énergétiques.

Je regrette que ce vœu soit trop général et pas assez spécifique à la population des retraités. Les augmentations de loyer en cas de déménagement dans un logement plus grand touchent toutes les populations. J'aimerais que ce vœu soit davantage pointé sur des cas concrets des retraités, comme la CSG, et que ce soit moins généraliste.

Comprends-tu ce que je veux dire ?

Mme RIGAUD. - Oui. Peut-être que l'on pourra le préciser, car le problème se pose pour des personnes âgées qui se retrouvent dans un logement beaucoup plus grand.

Mme ZEHIA. - Des personnes ont accès à un logement social et, aujourd'hui, il y a une augmentation de certains loyers due à la loi. Cela ne touche pas que les retraités.

Mme RIGAUD. - C'est vraiment spécifique pour les personnes qui avaient deux ou trois deux enfants avec elles.

Mme ZEHIA. - Il faut peut-être le préciser.

Mme RIGAUD. - Cela concerne des personnes dont les enfants sont grands et partent ou dont le conjoint décède, donc elles se retrouvent avec un grand logement, mais ne peuvent pas déménager. On le précisera.

Mme ZEHIA. - Les aides aux logements, on l'a vu, cela ne va pas toucher que les retraités.

Mme la MAIRE. - Ceci étant, l'un ne s'oppose pas à l'autre. Je veux bien que nous apportions des éléments de précision dans le vœu, si vous avez des formulations précises à apporter, mais nous ne pouvons pas reporter au prochain Conseil, car l'intersyndicale des retraités souhaite envoyer son courrier rapidement et c'est mieux si elle le fait à l'appui de notre délibération, comme d'autres communes par ailleurs.

De toute façon, l'objet de ce vœu est d'alerter sur la situation des retraités en cumulant tout ce qui peut leur arriver, sachant que ce n'est pas parce que nous centrons notre regard sur un certain public que cela ne concerne pas d'autres publics. Le moment venu, nous pourrons d'ailleurs faire un vœu alertant sur ces sujets.

L'objet est d'attirer l'attention sur une population particulièrement fragilisée suite à différentes réformes qui se sont appliquées et qui la rend plus vulnérable. Si l'on ajoute à la situation initiale tous les problèmes concrets auxquels elle est confrontée au quotidien et qui ne les concernent pas forcément qu'eux, on se retrouve avec une difficulté suraiguë. C'est un choix d'angle.

J'entends et je ne sais pas s'il y a une proposition concrète de choses à préciser dans l'intitulé. En l'état, il ne me pose pas de difficulté dans la mesure où qui peut le plus peut le moins, c'est-à-dire que cela n'enlève le fait que d'autres publics cibles sont confrontés à une situation comparable.

Y a-t-il une proposition précise de reformulation ?

Mme ZEHIA. - Nous pourrions en parler, mais je trouve que c'est trop vague et trop généraliste.

Mme la MAIRE. - Je vous propose toutefois de mettre aux voix cet intitulé. Dans le courrier d'accompagnement, si vous voulez que nous apportions des précisions, nous pourrions le faire.

➡ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

QUESTIONS DIVERSES

M. SUAZO. - Ce n'est pas une question diverse.

Après-demain, c'est la journée du don d'organes. Je vous demanderais de déclarer à votre famille que vous êtes aussi des donateurs parce que des vies sont sauvées, la mienne, par exemple. Merci.

Mme la MAIRE. - Merci Genaro. Nous avons bien entendu ton appel.

M. LADJICI. - Je respecte l'émotion, évidemment. Il y a une mise à jour de la loi. Je crois que nous sommes tous donateurs d'office.

M. SUAZO. - Il faut le faire savoir à la famille. Si la famille s'y oppose, on ne peut pas le faire.

Mme la MAIRE. - Avant de conclure cette séance, je vous invite à passer par la table pour signer tous les documents budgétaires.

Je vous remercie. Bonne fin de soirée à tous.

(La séance est levée à 22 h 50.)